

Master Banque-Finance – Spécialité Chargé d'affaires entreprises

2020 - 2021

Mémoire de recherche

Economie verte :

Comment les enjeux environnementaux offrent-ils des opportunités aux banques pour leurs clients entreprises ?

Rédigé par Philippe HENRY



Remerciements

Avant tout chose, je tiens à remercier toutes les personnes que j'ai rencontré et avec qui j'ai échangé sur ce sujet sans lesquelles ce mémoire n'aurait pas eu la même portée. Je pense tout particulièrement à Hervé Fleischmann, Thomas Coeffic, Guillaume Kauffmann, Sébastien Pierre, Franck Wendling, Stéphanie Viallon, Mireille Maury, Stéphane Godard ainsi qu'à tous mes collègues du Centre d'Affaires de Strasbourg.

Ce mémoire marque également la fin de 2 années d'alternance passée à la Caisse d'Epargne Grand Est Europe, au sein de laquelle j'ai vécu une formidable aventure humaine et découvert un monde d'opportunité. Plus généralement, je la remercie de tout ce qu'elle a pu m'offrir. Ainsi, je ne saurai être complet sans remercier à travers Olivier Gross et Didier Masson toute l'équipe de l'agence de Neudorf de m'avoir accompagné et conseillé durant la première année de ce Master.

Je remercie à travers Abdel Matmour et Doris Ledermann, les équipes pédagogiques de la faculté des sciences économiques et de gestion de Strasbourg ainsi que de l'Ecole Supérieure de la Banque.

Table des matières

Présentation de la Caisse Epargne Grand Est Europe	6
Introduction	7
Chapitre I. Le respect du climat et de l'environnement, une tendance à décrypter	9
L'importance primordiale de la conviction personnelle	9
L'influence de la demande	9
La question de l'image de marque	10
L'influence du côté l'offre	11
Des obligations légales et des dispositifs dans le sens de l'objectif de neutralité carbone ..	11
Des normes mais pour quelles conséquences ?	12
La loi, un instrument législatif au service des objectifs d'Etat	12
Le cas du marché européen des quotas d'émission de CO2	14
La commande publique comme impulseur de marché	15
Des opportunités des marchés privés au développement de nouveaux marchés	15
Innovation comme vecteur de nouveaux débouchés	16
Rappel sur l'opportunité de renforcement de l'image de marque	16
La mobilisation en faveur de son territoire crée de nouveaux partenariats	17
L'amélioration de la qualité de vie au travail comme mobilisation des collaborateurs	17
Et bien plus encore	17
Focus sur les opportunités de la neutralité carbone pour la banque	17
Les freins à la neutralité carbone	18
Les risques inhérents à l'environnement et à la biodiversité	19
Un risque de sur-taxation	19
Des risques d'exploitation liés aux approvisionnements	19
Des financements de plus en plus difficiles à obtenir	20
L'investissement dans des équipements obsolètes	20
La pénurie de talents et la fidélisation des talents	20
Un désintérêt à terme des consommateurs	20
Des risques juridiques	20
Focus sur les risques climatiques pour la Banque	21
Chapitre 2. Les enjeux de la neutralité carbone, formes et mesures	22
Le transport, fort générateur d'émissions de GES	22
La production et consommation d'énergie (électricité/chaleur)	23
L'efficacité énergétique au travers des bâtiments	24

La décarbonation du business model vers une moindre utilisation de l'énergie grise	24
La recherche et l'innovation au service de l'économie verte	25
Les outils de mesures et les indicateurs des engagements responsables	26
La Taxonomie verte européenne, vers un langage commun	26
Le bilan carbone, une première étape indispensable	26
Le reporting extra-financier ou déclaration des performances extra-financières	27
L'intégration du capital naturel au travers de la comptabilité en triple capital	27
L'exemple de la méthode CARE.....	28
Des marqueurs innovants développés par les banques	29
La Banque, accélérateur de la transition bas-carbone	29
L'exemple du Green Weighting Factor de Natixis.....	29
L'Impactscore.....	30
La certification B Corp.....	31
Chapitre 3. La question de l'accompagnement et du financement de la neutralité carbone dans les territoires.....	32
Des structures dédiées à la transition ancrées localement	32
Un modèle d'économie circulaire à Strasbourg	32
Des coordinateurs de projets engagés.....	32
Les incubateurs de start-up, hébergeur de green-tech	33
SEVE, un projet étudiant-entreprise au service l'ingénierie verte	33
Des sources de financement adapté au défi de la neutralité carbone.....	34
BPI France, Banque du climat.....	34
Le dispositif « Diag Eco-flux »	34
Le Prêt vert ADEME-Bpifrance	35
ADEME, une entité dédiée à la transition écologique.....	35
La Caisse d'Epargne, un acteur bancaire historique au cœur de la transition	35
Le prêt à Impact.....	36
Les fonds ENR.....	36
Le rôle de l'ingénierie financière dans les opérations de haut de bilan.....	37
Les financements verts par crédit-bail.....	37
Les obligations vertes	37
Les transition bonds.....	38
Conclusion.....	39
Limites.....	40
Annexes	41

Schémas des émissions de GES par secteur en France et en Europe, en 2016 (Source : AIE).	41
Tableau issu des travaux d'étude de l'INEC présentant le poids des freins dans l'industrie.	42
Schéma des canaux de transmission publié par la Banque de France.	42
Schéma issu des travaux d'étude de l'INEC intitulé « Pivoter vers l'industrie circulaire ».	43
Bibliographie	44

Présentation de la Caisse Epargne Grand Est Europe

La Caisse d'Epargne Grand Est Europe est l'une des 15 Caisses d'Epargne composant la Fédération Nationale des Caisses d'Epargne. Né de la fusion, le 23 juin 2018, de la Caisse d'Epargne d'Alsace et de la Caisse d'Epargne de Lorraine-Champagne-Ardenne, elle épouse aujourd'hui parfaitement les contours de la région Grand Est. Elle fait partie intégrante du groupe BPCE. Celui-ci est né du rapprochement de la Caisse d'Epargne et de la Banque Populaire qui fusionnent le 31 juillet 2009, leurs organes centraux. Au de-là de ces deux entités, le groupe en compte d'autres ainsi que des filiales, à découvrir dans l'illustration ci-dessous, qui en font le 2^e groupe bancaire en France. Le Groupe BPCE c'est aussi 30 millions de clients accompagnés au quotidien et dans leur projets grâce à l'expertise et au savoir-faire de 105 000 collaborateurs.

Portées par des valeurs coopératives, les entités du Groupe participe aujourd'hui activement au développement régional et local en répondant aux besoins de chacun.

Ainsi, le Groupe BPCE est aujourd'hui :

- 1^{re} banque des PME
- 1^{er} financeur de l'économie sociale
- 2^e opérateur privé de logement social
- Partenaire majeur du secteur public
- 1^{re} banque des personnes protégées
- 1^{er} opérateur du microcrédit accompagné en France
- 1^{er} collecteur et gérant d'épargne solidaire en France
- Un leader historique de l'investissement socialement responsable

Introduction

Ce mémoire de recherche a pour vocation de présenter le rôle des banques dans l'accompagnement des entreprises en faveur de la transition écologique. Les banques n'agissent pas seules dans ce rôle, d'ailleurs les premières à avoir pris conscience des enjeux d'un développement durable de la nécessité de changer de modèle ont été les entreprises elles-mêmes au travers de leurs « dirigeants éclairés » pour l'époque (on parlerait plutôt aujourd'hui de dirigeant écosensible, on y reviendra plus tard). Parallèlement les pouvoirs publics et plus généralement les Etats se sont progressivement emparés de ces sujets, à la lumière des études montrant l'impact des activités humaines sur le climat et la biodiversité, dont le Sommet de Rio en 1992 sous l'égide de l'ONU résonne encore comme l'un des événements fondateurs de cette reconnaissance de lien d'accélération, d'une définition commune et mondiale du développement durable et de ses objectifs. Avec la signature du Protocole de Kyoto qui suivi en 1997 et son entrée en vigueur en 2005, les premières mesures contraignantes visant à poursuivre des objectifs de réduction de GES (gaz à effet de serre) pour 38 pays industrialisés ont été prises, les pays émergents n'étant pas soumis à celles-ci. A partir de cette date, les prochaines COP (Conférence des Parties) vont renforcer les objectifs de réduction de GES mais vont aussi voir le désengagement de certains pays comme le Canada, le Japon ou encore la Russie. Après la crise des subprimes de 2007 et des dettes souveraines dans la zone euro en 2011, il faudra attendre la COP 21 de Paris en 2015 pour voir l'avènement d'un premier accord universel sur le climat approuvé par 195 Etats et par l'Union Européenne, il entrera en vigueur moins d'un plus tard le 4 novembre 2016. Les accords de la COP 21 portent sur le maintien de l'augmentation de la température mondiale en deçà de 2 degrés à la suite du rapport de l'époque du Giec pointant les dernières manifestations du dérèglement climatique causé par l'activités humaines.

Au niveau européen, les objectifs en matière de climat prennent forme dans le Pacte vert (Green deal) présenté en janvier 2020 et visant à faire de l'Europe, le premier continent neutre en carbone à l'horizon 2050. Afin d'y parvenir, le Green deal prévoit un cadre facilitant les investissements en faveur d'une économie verte de façon équitable car de profondes disparités persistent entre les territoires. Pour cela, ce ne sont pas moins de 1 000 Md€ qui vont être mobilisés en 10 ans avec la création d'un fonds voué à la transition des territoires dans lesquels les industries comme le charbon sont de gros employeurs ou sont au cœur de forte intensité de GES. Ce pacte sera renforcé un an après en février 2021 avec le plan de relance européen qui prévoit l'injection de 672,5Md€ dans l'économie européenne pour pallier les conséquences de la crise sanitaire de la Covid-19 et contribuer à une économie plus résiliente et en accord avec les objectifs de neutralité carbone.

Enfin au niveau national, pour notre cas la France, on retrouve l'inscription des objectifs de la COP 21 dans la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte, publiée au JO le 18 août 2015, avec la définition de la Stratégie Nationale Bas-Carbone révisée en 2019 pour atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050. Les budgets carbone initialement prévus se voient consolidé par l'adoption de France Relance, le plan de relance adopté à la suite de la crise sanitaire de la Covid-19 doté de 100 Md€ dont 30Md€ sont consacrés aux Investments en faveur

de la transition écologique. En complément de ses dispositifs, l'Etat a vu se formaliser le 2 juillet 2019 à l'occasion de la réunion de la Place, les nouveaux engagements dans la lutte contre le changement climatique et en faveur de la neutralité carbone, des principales organisations et fédérations professionnelles représentatives de la Place financière de Paris (à savoir : l'Association Française des Sociétés Financières, l'Association Française de la Gestion Financière, la Fédération Bancaire Française, la Fédération Française de l'Assurance, France Invest, Paris EUROPLACE et Finance for Tomorrow).

Ainsi, les décideurs publics, sans oublier l'implication forte et marquée des collectivités pour la transition de leur territoire (dont on ne détaillera pas les actions ici), accompagnés des acteurs financiers s'engagent ensemble afin d'accompagner la société vers une économie circulaire bas carbone.

Nous allons porter notre attention sur les entreprises et plus particulièrement sur les TPE-PME, au nombre de 3,1 millions, elles représentent plus de 99% du nombre total d'entreprises en France. Elles constituent de fait un pan essentiel du tissu économique avec un fort potentiel d'action en faveur de la transition écologique car implantées localement, elles connaissent très leur territoire. Cet intérêt se justifie d'autant qu'il est renforcé par un lien entre intérêt pour le sujet et taille de l'entreprise. En effet, dans leur étude sur *Les dirigeants d'entreprises face à la neutralité carbone : au-delà de la volonté, quelle réalité ?* en partenariat avec l'IFOP, le groupe Mazars a mis en avant le constat suivant : Plus l'entreprise est grande et plus elle se sent concernée par la neutralité carbone ainsi les dirigeants des grandes entreprises interrogés jugent à 62 % l'objectif de neutralité carbone prioritaire. Alors que ceux des petites entreprises ne sont que 46 % à le juger prioritaire. Cette différence peut cependant s'expliquer par l'existence des obligations auxquelles sont soumises les plus grandes entreprises à savoir la mesure des émissions de CO2.

Par ailleurs, les TPE-PME représentent plus de 99% du nombre total d'entreprises en France, soit plus de 3,1 millions d'entreprises. De ce fait, elles constituent une part indéniable du tissu économique national et donc un fort potentiel d'action pour la transition écologique. Acteurs incontournables de cette dynamique, elles peuvent également s'engager volontairement pour aller au-delà des exigences réglementaires, comme nous allons le voir plus loin en balayant les enjeux et opportunités de la transition écologique et énergétique.

En rappelant, les enjeux et opportunités du pilier environnemental du développement durable pour les TPE-PME et les banques nous verrons qu'il peut toutefois subsister des freins mais aussi des risques à long terme de ne pas engager une telle transition. Avant de voir les formes concrètes prises par la TEE, les défis auxquels elle doit faire face et d'apprécier différentes formes d'analyse et de mesure. Enfin, notre développement nous amènera du côté des accompagnateurs, réseaux et notamment des banques avec un regard sur les solutions destinées à des projets verts.

Cette approche vise à proposer des éléments réponses à la problématique : Comment les enjeux environnementaux offrent-ils des opportunités aux banques pour leurs clients entreprises ?

Chapitre I. Le respect du climat et de l'environnement, une tendance à décrypter

Dans son dernier rapport 2020 à destination des PME et ETI, BPI France identifiait le respect du climat et de l'environnement comme une tendance majeure qui devrait transformer durablement l'économie.

Tout d'abord, la question de l'urgence qui est partagée par la majorité des dirigeants de PME et ETI. En effet, 80 % d'entre eux pensent que le changement climatique appelle à une réaction urgente. On apprend aussi que 86 % des dirigeants se sentent concernés par les objectifs mondiaux de baisse des émissions carbone et 45 % des dirigeants de PME-ETI ont réduit leurs émissions de carbone depuis cinq ans. Enfin que seulement 13 % pensent le faire de manière importante dans les cinq ans à venir.

L'importance primordiale de la conviction personnelle

On peut noter ici, l'écart entre l'état et l'action, la conscience et la prise de décision qui relève dans un premier temps de la conviction personnelle du dirigeant qui est aussi consommateur. Aussi, Bellini en 2003 oppose la logique additive (dans laquelle l'entreprise ne remet pas en cause son processus de décision) à la logique systémique (dans laquelle l'intégration de l'environnement modifie la structure de décision en profondeur). Il distingue ainsi les comportements écodéfensifs (qui suivent une logique exclusivement financière), les comportements écoconformistes (qui se contentent de respecter les normes imposées) et les comportements dits écosensibles (qui vont au-delà des réglementations). L'auteur précise que seuls les comportements écosensibles relèvent de la stratégie d'entreprise. Un an plus tard, Martinet et Reynaud (2004) identifient trois types d'attitudes stratégiques, à savoir une attitude attentiste, absence de volonté de s'impliquer de la part du dirigeant ou plus pragmatique, à l'insuffisance des ressources disponibles; une attitude adaptative visant à se conformer à la législation ou à devancer les attentes futures du marché par une offre « responsable » ; enfin une attitude proactive ayant pour ambition de jouer un rôle de pionnier (d'innovateur) au sein d'un secteur d'activité. Les comportements et stratégies relatifs au développement durable découlent également des anticipations faites par les entreprises sur leur marché.

L'influence de la demande

Le développement fulgurant d'Internet depuis la fin du 20^{ème} siècle permet de diffuser au plus grand nombre de l'information notamment scientifique et des données mais qu'il est aujourd'hui important de vérifier car n'importe qui, expert ou non peut facilement créer du contenu reposant ou non sur une étude qui appelle à une démarche scientifique. Même lorsque nous face à une démarche scientifique, il convient d'en analyser tous les paramètres afin d'en apprécier sa véracité. De plus avec l'hypermédiatisation notamment via les réseaux sociaux

dont le temps consacré par an s'accroît, ont permis une prise de conscience du plus nombre sur l'urgence climatique, la biodiversité et la nécessité de changer nos modes de vie. Les études, les enquêtes et les scandales On observe qu'au fil des générations, la mobilisation pour l'environnement et le climat devient une préoccupation première tout comme d'autres enjeux de société qui connaissent la même accélération récente d'intérêt que l'environnement.

Ces convictions se ressentent au travers de cette demande par une consommation ciblée sur des produits labélisés ou éco-responsables. La place des indicateurs et marques de référence permettant d'aiguiller le consommateur apparaissent de plus en plus dans le paysage et notamment audio-visuel et qui mettent en avant un produit ou une stratégie où les performances environnementales apparaissent comme des objectifs, additionnels aux performances économiques. Nous reviendrons sur ce point un peu plus tard en évoquant l'analyse et les mesures du développement durable.

Selon une enquête BCG de mai 2020, on note une sensibilité de la part des citoyens qui s'est accentuée à la suite de la pandémie. Ainsi, 72 % des Français estiment que les questions climatiques sont aussi importantes et parfois davantage que les questions de santé publique pour le monde, ce qui pourrait influencer leurs décisions d'achat. Une tendance que l'on retrouve dans la 14ème édition du baromètre de la consommation responsable de GreenFlex et de l'ADEME qui démontre que les principales préoccupations des Français se sont recentrées vers la santé (71% des répondants) et le bien-être de leurs proches (67% des répondants).

La demande stimule le marché afin que du côté l'offre, les biens et services soient davantage respectueux de l'environnement et donc aussi in fine du bien-être des consommateurs. Les consommateurs ont ainsi conscience de leur pouvoir de prescription et pensent que celle-ci peut être un levier pour accompagner leurs changements de comportements. Ainsi, pour 7 français sur 10, les entreprises et les distributeurs ont un rôle à jouer sur les sujets de société. Malgré les conséquences de la crise sanitaire, les préoccupations et engagements des consommateurs restent intacts. Nous venons de le voir la « communication verte » qui découle des nouvelles anticipations et constat des entreprises, devient l'affichage de leur changement.

La question de l'image de marque

La publicité notamment au travers des réseaux sociaux, tribunes des entreprises lorsqu'elles cherchent à communiquer sur leurs engagements, est un vecteur fort de l'image de marque des entreprises. Si cette affirmation est vraie pour les plus grandes entreprises, elle l'est moins pour les plus petites. Tout comme la prise en compte de la neutralité carbone, plus une entreprise est grande et plus elle sera soucieuse de son image de marque car l'exposition médiatique et le rapport au public n'est pas la même selon d'une part la taille mais aussi selon la typologie de client. Une entreprise en BtoC aura tendance à davantage communiquer sur sa stratégie environnementale qu'une entreprise en BtoB,

encore que nous verrons que même les entreprises en BtoB ont intérêt à afficher et communiquer sur leurs actions.

Toujours selon le Baromètre de l'ADEME, les consommateurs sont près de ½ à reconnaître que la communication des engagements est un premier pas mais celle-ci doit s'accompagner de preuves. La publicité n'est pas rejetée, mais la façon dont elle est proposée aux consommateurs aujourd'hui est remise en cause. La crédibilité des entreprises au travers de leur image de marque se construit par la cohérence de leur démarche globale (engagements, stratégie et actions) et la sincérité (transparence) de leur communication.

L'influence du côté l'offre

L'offre se voit également influencée de son côté d'une part par la disponibilité des intrants pour les entreprises de transformation de matière et de façon plus générale par leurs concurrents. En effet, la raréfaction de certaines matières premières dont les énergies fossiles poussent à la recherche d'utilisation de nouveaux matériaux, alliages moins empreints de matières dont l'impact sur l'environnement est important. La réduction de leur utilisation dans le processus de production permet de diminuer la pression sur les réserves terrestres.

De ce fait, un concurrent proposant des biens ou services similaires mais dont l'emprunte écologique et le bilan carbone sont meilleurs pourra se démarquer de l'entreprise qui n'agit pas dans ce sens et ainsi gagner en part de marché. Cela est bien sûr à nuancer selon l'atomicité du marché et la substituabilité des biens et services présents.

Des obligations légales et des dispositifs dans le sens de l'objectif de neutralité carbone

Comme nous l'avons vu en introduction, les Etats se sont dès la fin du 20^{ème} siècle fixé des objectifs de réduction de GES pour cela, il a fallu faire évoluer le cadre réglementaire ainsi que les normes afin de contraindre mais aussi de rendre possible par le biais d'outils, le basculement vers une économie circulaire.

Tout d'abord, le rôle des normes environnementales, règles qui s'appliquent aux pratiques des entreprises mais aussi aux Etats et aux collectivités afin de les contraindre à poursuivre leurs activités sans détruire les écosystèmes afin de protéger l'environnement et la biodiversité.

On retrouve ces normes sous les très connues appellations ISO pour « International Organization for Standardization » qui définit ces normes. Tout d'abord les normes ISO 14 000 sont axées sur le management et énonces ses principes dans le but de réduire l'empreinte écologique de l'entreprise. Sous l'appellation ISO 14 000, sont regroupées les normes ISO 14 004, 14 006, 14 031 et 14 062 liée aux exigences et méthodes pour favoriser l'eco-conception

des produits et réduire leur impact environnemental. Viennent les normes ISO 14 010, 14 011, et 14 012 relatives à la mise en place de l'audit environnemental et les normes ISO 14 020, 14 021, 14 024 et 14 025 concernant le marquage et les déclarations environnementales. ISO 14 064 concerne elle, l'élaboration du bilan des émissions de GES et enfin ISO 14040 et 14044 pour l'analyse et l'amélioration du cycle de vie des produits afin de tendre avec une économie circulaire

Une autre norme, ISO 26 00, publiée en 2010 a pour objectif de responsabiliser davantage les politiques RSE dont le respect du climat et de la biodiversité sont des objectifs. Elle permet aux dirigeants de mettre en place une véritable stratégie de développement durable. En effet, elle encourage différentes actions de gouvernance comme l'inscription de la protection de l'environnement dans la politique d'entreprise, le respect des droits des salariés, la valorisation des circuits courts ou encore la sensibilisation et la responsabilisation des consommateurs.

On peut enfin évoquer la norme ISO 50 001, concentrée sur la mise en place d'un système de management de l'énergie afin de réduire la consommation énergétique et de contribuer par sa baisse à diminuer la pression sur la production d'énergie. Elle préconise au travers de la ISO 50 003, l'audit sur la certification des systèmes de management de l'énergie dit SMEn, au travers de la ISO 50 004, la mise en œuvre de ces systèmes, par la ISO 50 006 l'amélioration des performances sur le LT et par la ISO 50 015, la mesure de la performance énergétique.

Des normes mais pour quelles conséquences ?

Une étude, en particulier, menée par l'université de Paris-Dauphine avec l'Afnor, a démontré que l'engagement en faveur de l'environnement influence positivement la productivité et le bien-être au travail. La mobilisation des salariés est accrue, ces derniers souhaitant davantage, via leur travail, avoir une influence positive sur leur environnement proche. La considération de ces normes amène, par ailleurs, les salariés à travailler davantage en groupe, de se former ensemble et donc de multiplier les interactions et échanges favorisant le partage des connaissances. La certification ISO 14 001 permet ainsi une augmentation de 16% en moyenne de productivité au travers d'une motivation et d'une implication des salariés plus développée. L'amélioration des conditions de travail ainsi apportée, renvoie une image de l'entreprise positive et donc plus attractive.

La loi, un instrument législatif au service des objectifs d'Etat.

En complément des normes, les Etats disposent d'un outil à leur main afin de d'inscrire dans la loi les objectifs de la neutralité carbone et contraindre les entreprises à adopter des démarches plus respectueuses de l'environnement. En France, on peut remonter jusqu'en 1669 avec l'ordonnance de Jean Baptiste Colbert pour trouver des traces du droit de l'environnement à l'époque, l'objectif était de reboiser massivement la France, le bois étant l'une des principales ressources et énergies utilisées à l'époque. De façon plus contemporaine, le droit de

l'environnement peut compter depuis 1971 sur le ministère de l'Environnement (alors appelé ministère de l'Impossible en raison de son budget qui représentait alors 0,1% de celui de l'Etat). Jusqu'en 2005 avec la loi constitutionnelle portant sur la Charte de l'environnement (qui reconnaît trois principes : 1) Les ressources et les équilibres naturels ont conditionné l'émergence de l'humanité 2) l'avenir et l'existence même de l'humanité sont indissociables de son milieu naturel 3) la diversité biologique, l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés humaines sont affectés par certains modes de production et de consommation et par l'exploitation excessive des ressources naturelles), un certain nombre de loi en faveur de la protection l'environnement, de la biodiversité et des écosystèmes sera adopté.

Relancé en 2009, la promulgation de la Loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle Ainsi, l'article 1 portant sur la Loi du Grenelle de l'Environnement commence ainsi :

« La présente loi, avec la volonté et l'ambition de répondre au constat partagé et préoccupant d'une urgence écologique, fixe les objectifs et, à ce titre, définit le cadre d'action, organise la gouvernance à long terme et énonce les instruments de la politique mise en œuvre pour lutter contre le changement climatique et s'y adapter, préserver la biodiversité ainsi que les services qui y sont associés, contribuer à un environnement respectueux de la santé, préserver et mettre en valeur les paysages. »

Elle sera suivie en 2010 par Loi Grenelle 2 décrivant au travers des 250 décrets d'application, les dispositions pratiques relatives à l'accomplissement des objectifs définis 3 années auparavant par le Grenelle de l'environnement.

La dernière loi en faveur de l'environnement est celle dite de la Loi AGECE pour Anti-Gaspillage et Economie Circulaire promulguée le 10 février 2020 et vise à basculer vers un modèle plus vertueux dans la lignée de l'objectif de neutralité carbone. Ainsi, ce ne sont pas moins de 130 articles qui permettent de lutter contre toutes les formes de gaspillage. Cherchant à modifier notre système en profondeur, la loi vise à faire passer notre modèle d'économie linéaire (produire, consommer, jeter) en une économie circulaire. Pour ce faire, elle se décline en cinq grands axes, à savoir la sortie programmée du plastique jetable, une meilleure information des consommateurs, la lutte contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire, l'action contre l'obsolescence programmée et une meilleure façon de produire.

Malgré le possible caractère contraignant des lois successives, les entreprises peuvent y trouver une opportunité comme avec le décret n° 2021-254 du 9 mars 2021 relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées. C'est en tout cas l'ambition de Bercy à travers la réforme des standards d'achats réalisés par l'État ou les collectivités locales. Dès cette année, une grande partie des achats effectués par l'État et les collectivités locales devront intégrer une part de produits recyclés ou issus du réemploi. Cette disposition, issue de la loi AGECE trouve ici son sens par le biais du précédent décret évoqué. Toutefois elle est à relativiser, en effet les obligations concernent les dépenses annuelles et non les quantités acquises, ce qui complique les calculs. Par ailleurs, la part issue du réemploi ou de matières recyclées n'est fixée qu'à 20% voire 40% dans certains cas, ce qui est loin des objectifs mentionnés dans la loi AGECE.

Malgré tout, Bercy a déjà annoncé vouloir aller plus loin. Après la parution du décret, il a déclaré que les appels d'offres publics devraient prochaines "insérer une clause environnementale ou spécifier les raisons de son absence". L'objectif est d'"équilibrer les critères des appels d'offres et de mieux noter une réponse plus chère mais mieux-disante au niveau environnemental", a déclaré Agnès Pannier-Runacher, la ministre déléguée à l'industrie, aux Échos en mars dernier.

Bercy avait annoncé par la même occasion, vouloir prendre de l'avance sur la loi Climat et résilience qui vient d'être adopté le 4 mai dernier en première lecture dont l'article 15 rend la prise en compte de l'environnement obligatoire pour tous les marchés publics d'ici 5 ans. Une mesure forte car ces derniers comptent pour 200 milliards d'euros, soit environ 10% du PIB de la France. Cependant, moins de 15% des marchés publics contiennent une clause environnementale alors que le plan d'action pour les achats publics durables fixait un objectif de 30% pour 2020. Et on note que moins de 20% des 160 collectivités soumises à l'obligation de publier un schéma de promotion des achats publics socialement responsables ont rempli leur engagement.

Au niveau européen, on peut noter l'avènement d'une réglementation européenne de plus en plus verte, renforcée par le Green Deal européen et les mesures prises à la suite de la crise sanitaire de la Covid-19, vont dans le sens d'une relance compatible avec les enjeux environnementaux.

Le cas du marché européen des quotas d'émission de CO2

Depuis 2005, le système européen d'échange de quotas (SEQE) concerne plus de 11 000 installations (l'industrie, la production d'énergie, réseaux de chaleur, acier, ciment, raffinage, verre, papier, etc), couvrant ainsi près de 45 % des émissions de gaz à effet de serre de l'UE. Instauré à la suite de la signature du Protocole de Kyoto afin de répondre aux engagements pris par l'UE, le SEQE a été pérennisé dans le cadre du paquet énergie-climat de mars 2009 adopté en 2008 sous présidence de la France.

Le principe de ce marché est simple : les États imposent un plafond sur les émissions des installations concernées et leur allouent des quotas correspondants à ce plafond. Les entreprises qui y sont assujetties ont aussi la possibilité d'échanger des quotas sur le marché européen des quotas d'émission. Ainsi, une entreprise ou installation qui émet plus que son allocation doit se procurer les quotas manquants, on retrouve ici le principe du pollueur-payeur. A l'inverse, une installation qui émet moins que son allocation peut revendre ses quotas non utilisés et bénéficier ainsi de revenus complémentaires.

L'instauration du SEQE a pour effet de réduire les émissions de GES en provenance des entreprises concernées sans pour autant remettre en cause la compétitivité de celles-ci vis-à-vis de concurrents étrangers exempts d'un tel système. Les études ont également fait ressortir une augmentation du nombre de brevet concernant les technologies de production

bas-carbone afin de réduire les consommations et donc une moindre nécessité de recourir aux quotas d'émission. On peut espérer qu'à terme les innovations développées profite à un plus grand nombre d'entreprises y compris celles qui ne sont pas directement visées par ce dispositif.

Exemple des schémas en annexes :

En France, 5 grands secteurs d'importances comparables forment la majorité des émissions du SEQE: la production d'électricité (23 Mt), la sidérurgie (18 Mt), le ciment (12 Mt), le raffinage (11 Mt) et la chimie (13 Mt). Au niveau UE, le seul secteur électrique représente la moitié des émissions, le reste étant réparti entre les secteurs précités auxquels s'ajoute le chauffage urbain.

La commande publique comme impulseur de marché

Si l'on reprend, le décret relatif aux nouvelles l'obligation d'acquisition par la commande publique précédemment évoqué. L'opportunité apparaît donc pour l'entreprise la conquête soit d'un marché déjà existant sur lequel, elle est présente mais dont ses engagements responsables non pas encore pu faire la différence dans la signature d'un contrat ou de l'attribution du marché. Avec ce décret et les annonces de renforcement des obligations de verdissement des conditions d'attribution de marché public, une entreprise telle qu'évoquer sera faire la différence par rapport à un concurrent qui n'a pas encore développer une démarche responsable et qui n'est en mesure de proposer une prestation ou bien répondant aux nouvelles exigences. D'où, l'intérêt aussi pour une entreprise qui n'aurait pas encore intégrer ces changements dans sa stratégie et dans son modèle d'affaire de mener une veille afin d'anticiper les évolutions réglementaires comme celle des marchés publics afin de pouvoir se démarquer de ses concurrents. L'analyse à posteriori, de l'évolution de la qualité de l'offre proposée sur ces marchés permettra ou non de démontrer l'efficacité de ces mesures. Toujours est-il qu'elles ne sont que les prémices d'un durcissement de long-terme.

Des opportunités des marchés privés au développement de nouveaux marchés

Nous venons de le voir, les nouvelles obligations de la commande publique devrait pousser les acteurs à faire évoluer leur modèle afin de pouvoir continuer de répondre à ce marché. Mais les marchés publics ne représentent pas la totalité de la demande en France, les marchés privés ont également un rôle à jouer. Que la demande émane des consommateurs particuliers pour les entreprises en BtoC comme nous l'avons vu au début de ce chapitre ou des consommateurs privés, les entreprises, pour les modèles en BtoB, l'offre est contraint de proposer des solutions plus respectueuses afin que leurs clients puissent afficher à leur tour des performances environnementales auprès de leurs clients (dans le cadre de la relation BtoB ou l'offre est fournisseur pour d'autres entreprises) ou pour répondre directement à une

demande (en BtoC) plus consciente et donc plus exigeante quant à l'empreinte carbone ou au caractère vertueux des produits qu'elle propose. Sur ce type de marché, le basculement de modèle de l'offre est donc davantage motivé par la demande qui pousse notamment à la labélisation, certification que nous verrons un peu plus loin. La conscience du dirigeant peut aussi jouer un rôle dans le développement de nouveaux marchés car selon le degré d'implication de l'entreprise en matière de développement durable, elle pourra devenir pionnière sur certains domaines, elle pourra se spécialiser ou encore par l'innovation verte trouver de nouveaux débouchés.

Innovation comme vecteur de nouveaux débouchés

L'engagement en faveur de la biodiversité, c'est également susciter l'innovation au sein de sa structure. Par la recherche d'alternatives pouvant être utilisées par l'entreprise, la découverte de nouvelles solutions, techniques ou substituts moins impactants pour la biodiversité permet non seulement de la préserver mais aussi de créer de la valeur. L'entreprise aura le choix entre de l'innovation dite d'exploitation, concevoir des nouveaux produits et/ou services en s'appuyant sur les compétences déjà présentes au sein de l'entreprise ou encore adapter des technologies existantes afin de les adapter à son modèle et rendre ses process plus vertueux. Mais elle pourra aussi choisir de poursuivre des travaux de recherches sur de l'innovation dite d'exploration reposant davantage sur une logique de rupture et de création de nouveaux savoirs et compétences stratégiques. Chaque entreprise va avoir un comportement différent face à ces opportunités d'innovation tout comme ceux liés au développement durable. Déjà en 1978, Miles et Snow distinguaient quatre types de comportement, à savoir 1) le prospecteur qui lui est un innovateur pur et ne s'intéresse qu'à la création ; 2) l'innovateur qui se caractérise par une volonté de poursuivre un processus de développement ; 3) le suiveur qui se contente d'imiter ; 4) le réacteur qui s'adapte après coup et de façon ponctuelle. Ainsi, les entreprises qui se veulent pionnières peuvent s'inspirer de leur environnement par le biais du biomimétisme et les solutions fondées sur la nature mener des travaux de d'innovation d'exploration. En innovant dans ce sens, les entreprises sont capables d'intégrer certaines des incertitudes climatiques, les rendant ainsi plus résilientes, en intégrant les enjeux de la biodiversité, elles se créent ainsi de nouveaux débouchés et de la créent de la valeur. On observe beaucoup ce comportement auprès des start-up de biotechnologie.

Rappel sur l'opportunité de renforcement de l'image de marque

Nous l'avons déjà vu en détails au début du chapitre sur la question des motivations à de transformation des modèles. Ainsi, afficher ses valeurs et engagements mais surtout les mettre en adéquation avec ses actes est un moyen de fidéliser ses clients et ses partenaires et asseoir son image de marque potentiellement comme repère pour les consommateurs souhaitant s'engager par leurs actes d'achat.

La mobilisation en faveur de son territoire crée de nouveaux partenariats

L'entreprise n'agit pas seul lorsqu'elle cherche à avoir un impact positif sur la biodiversité de son territoire. En effet, pour des raisons de compétences et de temps, elle peut compter sur des acteurs locaux spécialistes des questions environnementales et de préservation des écosystèmes locaux. Les solutions mises en œuvre dans le cadre ces projets renforcent les liens entre les partenaires, créent de nouvelles relations entre acteurs d'un même espace, d'un même territoire qu'il s'agisse d'élus, d'associations, d'entreprises notamment des fournisseurs ou clients, de citoyens eux-aussi potentiellement clients. L'entreprise renforce ainsi sa légitimité d'acteur en faveur de la biodiversité et accompagne avec elle dans ses projets des acteurs pouvant générer de la richesse future. Nous reviendrons en dernière partie sur les différents réseaux locaux qui existent.

L'amélioration de la qualité de vie au travail comme mobilisation des collaborateurs

Nous l'avons déjà abordé au travers de la question de la norme 14 001, les modèles de management et les solutions permettant d'améliorer la qualité de vie au travail, notamment par le respect de la biodiversité, et donc le bien-être des salariés contribuent davantage à leur mobilisation en faveur de la réussite de leur entreprise qui se traduit par des gains de productivité. L'entreprise améliore par la même occasion sa marque employeur, suscite la créativité au sein de ses équipes et maintient des emplois (garder les talents) en dehors de toute politique RH contraire

Et bien plus encore

D'autres opportunités peuvent être listées comme la capacité à pouvoir mobiliser des financements spécifiques, potentiellement à moindre coût, à la transformation de son modèle. De plus, la réduction des coûts de fabrication résultant d'une baisse de la consommation d'énergie (ou de son coût par le développement d'énergies renouvelables) ou de l'amélioration des produits nécessitant moins de matière permet de générer des gains de compétitivité.

Focus sur les opportunités de la neutralité carbone pour la banque

Comme nous l'avons vu en introduction, la mobilisation des acteurs de la Place s'est accélérée depuis la signature de l'Accord de Paris fin 2015 et a connu une nouvelle étape à l'occasion de l'accord de place du 2 juillet 2019. La Banque peut trouver dans les opportunités citer ci-dessus des opportunités propres à ses activités et notamment celle relevant du financement des entreprises. Consciente des enjeux du changement climatique et de la décarbonation des activités humaines, on peut aisément percevoir les opportunités que lui offre celle des entreprises clientes ou pas encore qui engagent dans un changement de modèle. Il lui revient

dans ce cas d'élaborer des outils d'analyse et de construire des offres adaptées et fléchées en fonction des projets mais nous verrons cela plus tard.

Les freins à la neutralité carbone

Dans une interview pour les Echos en novembre 2020, Christophe Sempels, docteur en sciences de gestion de l'Université catholique de Louvain et cofondateur de Lumia, liste certains des freins à la neutralité carbone. Il met tout d'abord en avant la méconnaissance de certains décideurs de l'interdépendance des systèmes économiques, sociaux et environnementaux. Toutefois lorsqu'ils les connaissent, ils peuvent ne pas se sentir concernés par ces sujets et les placent en dehors même de leurs responsabilités. Enfin, il pose aussi le problème des institutions macroéconomiques et des structures souvent lentes et à la traîne sur ces sujets, bloquent les plus motivés au changement.

D'autre part, il indique que la réglementation et le système normatif constituent encore trop souvent un frein, comme la fiscalité, qui désincite à prendre des décisions favorables à l'environnement au profit de décisions aux impacts négatifs. Selon lui également le code des marchés publics n'aide pas les acheteurs à orienter la demande publique vers les entreprises novatrices, au regard des évolutions récentes que nous avons détaillé ensemble en la matière, ce frein pourra prochainement être écarté.

Il pointe néanmoins l'excès de financiarisation dans le pilotage de nombreuses entreprises qui nuit à l'essor des modèles alternatifs. En effet, la recherche toujours plus importante de profits attendus par les actionnaires génère une pression à court-terme difficilement conciliable avec des enjeux de développement durable. De même la gouvernance de l'entreprise peut être un frein selon les modes de prises de décision et de la volonté des décideurs.

La définition des concepts et leur appréciation peut également devenir un frein du fait du manque de visibilité mais aussi comme l'évoquait Christophe Sempels, d'une méconnaissance des liens entre l'activité de l'entreprise et la biodiversité qui fournit des services écosystémiques. Ainsi, la méconnaissance de ces mécanismes provoque de l'appréhension et le manque de maîtrise technique empêche la mobilisation en interne tant sur le plan humain que financier. De même, la faible voire non-maîtrise des outils permettant d'apprécier le bilan carbone de l'impact de l'activité nécessaire à la poursuite de l'objectif de neutralité carbone, bloque d'autant les engagements de l'entreprise.

Selon l'échelle retenue, l'analyse de l'impact de l'entreprise peut passer à côté de ce que l'on appelle les émissions indirectes prises en compte dans le Scope 2 des émissions de GES qui concerne les émissions liées à la production d'électricité et aux réseaux de chaleur/froid. Or, on ne saurait définir les objectifs de neutralité carbone sans considérer l'ensemble de l'environnement de l'entreprise, à commencer par ses fournisseurs.

Les résultats d'une étude menée par OPEO-Conseil et l'INEC (Institut National de l'Economie Circulaire), publiée en avril 2021 et intitulée « Pivoter vers l'économie circulaire » a notamment fait remonter au travers d'un questionnaire certains freins. Ainsi, pour plus de 40% des industriels, les 3 principaux freins sont liés à la capacité à trouver un modèle rentable, à la complexité de mise en œuvre de chaînes logistiques adaptées et à des difficultés d'atteindre la demande. L'étude met en avant aussi la sensibilité à la taille et celle à la maturité des industriels desquelles découlent des freins différents selon que l'entreprise soit petite ou grande, nouvelle ou avancée.

Les freins à la neutralité carbone sont nombreux, de nature différente et font ressortir le poids économique que ces investissements peuvent représenter pour certaines entreprises et dont le positionnement sur le marché leur permet difficilement d'opérer des changements. Pourtant, les entreprises doivent trouver les moyens de les surpasser car des risques à moyen-long terme aux conséquences graves, planent.

Les risques inhérents à l'environnement et à la biodiversité

Un risque de sur-taxation

La non-considération des normes ou de la réglementation peut à terme conduire à une sur-taxation des entreprises qui ne respecteraient pas les obligations en matière de bilan carbone ou de respect de la biodiversité.

Des risques d'exploitation liés aux approvisionnements

La disponibilité des ressources, matériaux et énergies doit être prise en compte dans le modèle de l'entreprise sous peine de voir apparaître des problèmes d'approvisionnement car d'une part il devient toujours plus difficile d'extraire certaines ressources, les limites physiques et celles de nos moyens. Par ailleurs, les activités ont un impact direct sur la biodiversité et les écosystèmes qui rendent des services très utiles sans lesquels les ressources vont se faire rare. Par exemple, les produits issus de l'agriculture sont indispensables dans beaucoup d'autres secteurs d'activités et la raréfaction de ces ressources pourraient entraîner des réactions en chaîne. Aussi, l'anticipation de ces risques va permettre à l'entreprise de sécuriser sa filière d'approvisionnement, il est donc important de mener une réflexion en amont et d'analyser les risques pesant sur les intrants mais aussi sur les extrants de la chaîne de valeur afin d'identifier les leviers d'action. Dans cette démarche, elle peut rechercher des substituts et matériaux ayant des impacts moindres et réduire la pression sur les écosystèmes ou bien mener des actions en faveur de la restauration des milieux naturels détériorés par son secteur d'activité. Avant de voir disparaître ces ressources, la question de leur prix sera également source de conflit voir plus. En effet, plus les ressources sont rares et plus le prix augmente, ainsi à terme il deviendra de plus en plus cher de recourir à certaines ressources et les entreprises qui n'auront la trésorerie nécessaire pour y faire face, disparaîtront.

Des financements de plus en plus difficiles à obtenir

Avec les engagements récents pris par les acteurs de la Place, banques et assureurs prennent des mesures en faveur de la lutte contre le dérèglement climatique et la décarbonation de l'économie afin d'exclure progressivement les activités les plus polluantes et controversées (notamment le charbon) et cela se traduit par un nettoyage des portefeuilles d'entreprises clientes. A terme, on peut anticiper un élargissement et un approfondissement progressifs des critères d'exclusion suivant les évolutions réglementaires et les engagements pris par les financeurs. De fait, la non prise en compte de l'impact sur biodiversité de l'activité de l'entreprise peut exposer celle-ci à des difficultés de financements de ses projets et d'accès aux subventions. Les leviers de financements se faisant rares, la pérennité de l'entreprise est remise en question.

L'investissement dans des équipements obsolètes

La question des investissements assurant la pérennité de l'entreprise constitue également un risque. En effet, la temporalité des plans d'investissement peut se voir remis en cause par les évolutions du marché, du cadre réglementaire, ... qui rendent les équipements voire l'ensemble de l'entreprise obsolète.

La pénurie de talents et la fidélisation des talents

Ce risque va de pair avec les investissements obsolètes car si l'entreprise ne cherche pas à s'adapter aux évolutions en matière de développement durable, elle aura du mal à mettre en avant sa marque employeur et attirer des talents. Par ailleurs, plus une activité est en décalage avec les tendances de marché plus les talents se font rares. Ainsi, les talents disponibles nécessaires à la pérennisation de l'activité de l'entreprise seront rares et il sera difficile de les attirer.

Un désintérêt à terme des consommateurs

Si les produits ne correspondent pas aux attentes et exigences des consommateurs notamment sur leur performance environnement et leur bilan carbone, ces derniers risquent de détourner leurs achats vers d'autres produits.

Des risques juridiques

Nous avons vu au début de ce chapitre que la réglementation en matière de respect de l'environnement et de protection de la biodiversité évolue rapidement en approfondissant toujours davantage les obligations auxquelles sont tenues tous les acteurs de la société. Ainsi, depuis la promulgation de la loi pour la reconquête de la biodiversité en 2016, les entreprises ont l'obligation de prévenir et de réparer tout préjudice écologique qu'elles auraient causés par leurs activités et de contribuer à l'inventaire du patrimoine naturel dans leur rôle de maître d'ouvrage. De façon sectorielle, des réglementations complémentaires viennent transformer les usages et nécessitent d'adapter son activité. L'attention des entreprises relatives aux évolutions

règlementaires est un réel défi qui doit être mené afin de pas se retrouver face à des situations préjudiciables pour elles appelant à de lourdes sanctions financières notamment.

Focus sur les risques climatiques pour la Banque

Les risques climatiques au travers des aléas (phénomènes pour la plus tard imprévisibles) découlant des effets de fond comme le réchauffement climatique sont un facteur de risques systémiques considérables. Il s'agit du concept de « Cygne Vert » qui découle du célèbre de « Cygne Noir » (Taleb, 2007). Les « Cygnes Noirs » ont trois caractéristiques : ils sont inattendus, leurs impacts sont considérables et ils sont rationalisés par des cadres conceptuels développés ex post. Les « Cygnes Verts » comprennent deux caractéristiques supplémentaires, à savoir qu'il est quasiment certain qu'avec l'augmentation des températures mondiales, ces risques climatiques se matérialiseront, même si nous ne pouvons définir ni la date, ni le lieu, ni la manière. D'autre part, les « Cygnes Verts » pourraient s'avérer plus extrême que les « Cygnes Noirs », car ils sont irréversibles et appellent donc à une réponse systémique (Ripple et al., 2020) car il ne s'agit de simple choc dont on pourrait se relever mais bien de phénomènes plus profonds et intenses. Le schéma en annexes publié dans le Bulletin de la Banque de France 229/8 - MAI-JUIN 2020, nous montre aisément par quels canaux de transmission, ces risques touchent l'ensemble du système et de ses acteurs. La prise en compte de ces risques par le système et les acteurs financiers, doit conduire le secteur financier à se doter d'un cadre de transparence pour mieux mesurer et comprendre les risques. L'adoption de la loi en faveur de la transition énergétique pour la croissance verte a donné une première impulsion que l'on retrouve à l'article 173 de ladite loi. Elle encourage les entreprises, les investisseurs et leurs gestionnaires d'actifs à publier de façon annuelle les informations, au travers des reporting extra-financier plus connu aujourd'hui sous le terme de déclaration des performances extra-financières (que nous verrons dans le chapitre suivant), relatives à la considération et à l'intégration des risques climatiques et des objectifs de transition bas carbone. Renforcé par les travaux menés au niveau international par la *Task force on Climate Disclosure en 2017*, elle recommande la définition de stratégies cohérentes avec les objectifs de neutralité carbone. Se pose aujourd'hui, la nécessité de la mise au point de méthodologies de reporting et d'indicateurs sur ces nouveaux enjeux tout en assurant leur mise en œuvre.

Chapitre 2. Les enjeux de la neutralité carbone, formes et mesures

Au travers des différentes recherches et échanges menés pour l'élaboration de ce chapitre, on peut identifier 5 grands domaines d'action nécessaire au basculement d'une économie linéaire (produire, consommer, jeter) vers une économie circulaire. Le choix de construction de ces axes est également volontaire afin de pouvoir mettre en perspective les interventions possibles des acteurs de leur financement et de leur accompagnement que nous verrons dans le dernier chapitre. Aussi, le choix de ces axes s'est fait dans un souci d'aborder tant les activités de production de bien que de service.

Le transport, fort générateur d'émissions de GES

Selon une étude menée en 2016 par l'AIE (Agence Internationale de l'Énergie) le secteur du transport comptabilise 24,4% des émissions de GES dans le monde, en France sa part monte à 38% en 2017 et en fait la première source d'émission de CO₂. La quantité produite varie selon le type de transport, il est donc important de les distinguer pour mieux les appréhender et chercher des solutions durables adaptées. Les parts des émissions de GES de chaque type de transport se déclinent ainsi, même si les voitures particulières représentent 60 % de la part des émissions, 26 % sont dues au transport routier de marchandises, 7% au transport aérien, 2% au train et 2% au transport fluvial et maritime. Les transports dans le cadre de l'activité de l'entreprise (dont une part pour les voitures particulières) apparaissent ainsi comme un levier à terme de la baisse des émissions de GES.

Le rapport de la Commission Européenne intitulé Sustainable and Smart Mobility Strategy publié en 2020, détaille les enjeux sur le futur des transports en Europe ainsi qu'un plan d'actions à mener afin que l'évolution du trafic routier, maritime et aérien collent aux objectifs de neutralité carbone d'ici à l'horizon 2050. Cela va se traduire dans les faits par une augmentation des investissements en faveur du mode de transport à faible émission de CO₂ voire aucune. Mais l'on doit également s'attendre à durcissement des contraintes liées aux émissions CO₂ des transports les plus polluants. Si ce coût à l'échelle individuelle pour un particulier est relativement abordable (encore que ? Mais il n'en est pas question ici), en revanche le coût de la conversion pour les entreprises de transport ou disposant d'une flotte commerciale peut peser sur le bilan de celles-ci.

Les entreprises ont le double défi de continuer à pérenniser leur activité tout en menant une stratégie de conversion des modes de transport. Cela suppose notamment des avancées technologiques sur des véhicules à très faible émission utilisant de nouvelles énergies plus propres que les énergies fossiles comme le pétrole. Les véhicules de plus de 3,5 tonnes utilisent de plus en plus de nouveaux carburants comme l'électricité, le gaz naturel ou GNV (issu non pas d'énergie fossiles mais plutôt de récupération comme le biométhane), les biocarburants, le GPL (à relativiser bien moins polluant que d'autres combustibles fossiles), du biodiesel ou biogazole (avec un ajout d'huile végétale au mélange) ou encore l'hydrogène vert (dont la production doit être écologiquement soutenable). L'entreprise devra à terme étudier dans la

conversion de ses véhicules, l'efficacité comparée des nouveaux carburants aux carburants qu'elle utilisait jusqu'à présent afin de ne pas perdre en efficacité.

On parle ici des entreprises de transport ou celle disposant d'une flotte commerciale mais à une échelle plus réduite, la question des modes de déplacement salariés -> entreprise et clients <-> entreprise (s'il y a lieu) se pose également et peuvent contribuer s'ils sont solutionnés de façon durable, contribuer à la baisse du bilan carbone de l'entreprise sur cet item.

Il en ressort qu'une analyse de l'offre en biens et services concernant la mobilité durable doit être menée afin d'apprécier les alternatives possibles aux modes de transport à fort impact négatif actuel et de les classer en fonction de leur impact sur l'environnement (au travers de l'amélioration possible du bilan carbone) mais elles sont à mettre en parallèle avec les coûts qu'elles peuvent générer. Ces obligations sont inscrites, notamment concernant le déplacement des salariés, à l'article 51 de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) précise que dans le périmètre du plan de déplacement urbain, toutes entreprises regroupant plus de 100 travailleurs sur un même site doivent élaborer un plan de mobilité (PDM) visant à améliorer la mobilité de son personnel en développant des modes de transport alternatifs ou partagés.

La réflexion sur les modes de déplacement à d'autant plus d'impact et sera efficace si elle est coconstruite avec la participation des salariés qui sont les premiers concernés.

La production et consommation d'énergie (électricité/chaleur)

Les producteurs d'énergie ont un rôle important à jouer dans la poursuite des objectifs de neutralité carbone. Ils sont notamment les premiers concernés par le SEQUE que nous avons précédemment vus ensemble et sont demandeur et initiateur d'innovation à impact environnemental moindre en matière de production d'énergie. Le développement des énergies renouvelables comme l'éolien, le solaire (photovoltaïque), le marin (hydroélectricité) ou encore l'hydrogène vert connaissent un succès grandissant auprès des producteurs d'énergie. Malgré les débats dont sont parfois sujets certaines énergies renouvelables et les défis auxquels ils ont à faire face (recyclage, stockage d'énergie), ils apparaissent néanmoins comme des alternatives en faveur du verdissement du mixe énergétique et à la demande croissante des besoins d'électricité, le tout dans la poursuite des objectifs de neutralité carbone. Ils ont également un rôle à jouer au travers de la délivrance des certificats d'économie d'énergie (CEE) qui est un dispositif obligeant les fournisseurs d'énergie et distributeurs de carburants à réaliser ou faire réaliser des économies d'énergie aux consommateurs. Ce dispositif encourage les projets ENR (énergies renouvelables) à la fois dans la production d'électricité mais aussi dans les énergies destinées aux réseaux de chaleur. Un formidable exemple production alternative de chaleur et celui-ci récemment concrétisé par R-GDS sur le Port Autonome de Strasbourg qui consiste à récupérer et à valoriser la chaleur fatale (autrement perdue) issue des activités de l'industrie et de la réinjecter soit dans le réseau interne de l'entreprise soit dans réseau de chaleur de la ville. La réalisation d'économie d'énergie diminue les besoins et donc de possibles baisses de charges pour l'entreprise avec une diminution de son empreinte carbone. Cette énergie peut également

être revendue si elle n'est pas consommée et générer ainsi des compléments de revenus issues de ses activités secondaires.

Du côté de la consommation d'énergie, il devient nécessaire pour les entreprises de diminuer leur consommation ou de la rendre plus soutenable notamment au travers de l'achat de certificat d'origine qui permet une traçabilité de l'origine de l'électricité achetée afin de garantir une consommation issue d'énergies renouvelables. La souscription auprès d'un fournisseur d'électricité verte est aussi une alternative contribuant au déploiement des projets ENR. Pour autant, l'entreprise peut vouloir de la proximité avec l'installation de production d'énergie, pour cela elle réaliser des investissements notamment afin de développement des installations photovoltaïque qu'elle utilisera en autoconsommation en favorisant un circuit court de l'énergie. On peut également noter un regain d'intérêt pour les Corporate PPA (Powerpurchaseagrement) qui sont des contrats de droit privé d'achat d'électricité liant un producteur et un consommateur. Ils ont l'avantage est de fournir sur une durée convenue au moment du contrat, un prix fixe de l'électricité, pour le producteur cela lui permet de donner de la visibilité à son client et pour ce dernier de se prémunir contre les tendances haussières du prix de l'électricité. Dans le cadre de PPA renouvelables, ils peuvent inclure des garanties d'origine que le consommateur pourra valoriser dans son bilan carbone.

L'efficience énergétique au travers des bâtiments

Un bon moyen de baisser sa consommation d'énergie réside dans les travaux destinés à augmenter les performances énergétiques des bâtiments. C'est l'objet du « décret tertiaire », n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire. Obligeant l'amélioration des performances énergétiques des parc tertiaire afin d'atteindre une réduction de 60% des consommations énergétiques d'ici à 2050, ils offrent aux assujettis l'opportunité (même contrainte) de diminuer leur consommation par de meilleures résistances et captation de la chaleur ou du froid de leurs locaux et ainsi de réaliser des économies tout en diminuant leur empreinte carbone. Il offre également la possibilité aux entreprises intervenantes de générer un surcroît d'activité.

La décarbonation du business model vers une moindre utilisation de l'énergie grise

La réalisation des objectifs de neutralité carbone se traduit également par une diminution de la consommation de l'énergie grise qui représente la quantité d'énergie consommée lors du cycle de vie d'un matériau ou d'un produit. A terme, cela signifie pour les entreprises, devoir reconsidérer leur business model et tout le cycle de production afin de réduire au maximum la quantité d'énergie utilisé lors de l'extraction, production, transformation, fabrication, transport, mise en œuvre, fin de vie voire son utilisation.

Au niveau du produit, l'écoconception tend à devenir une norme en recourant aussi peu que possible à des ressources non renouvelables au profit de ressources renouvelables et en respectant leur taux de renouvellement tout en y associant une valorisation des déchets favorisant la réparation, le réemploi et le recyclage. La reconsidération du produit par l'entreprise est l'un des éléments clés de la décarbonation de son modèle. En commençant par une politique d'achat responsable et de sélection des fournisseurs sur critères environnementaux (d'où les opportunités et risques évoqués dans le chapitre précédent) dans l'objectif d'un approvisionnement durable et sécurisant. L'entreprise va ainsi rechercher des synergies économique-industrielles à l'échelle d'une zone d'activité ou d'un territoire) dans le cadre de l'écologie industrielle et territoriale afin de favoriser l'usage de circuits-courts.

En complément de l'écoconception de son produit et dans le cadre d'une démarche d'économie de la fonctionnalité, elle peut privilégier l'usage à la simple possession du produit et tendre ainsi à vendre des services associés plutôt que le produit lui-même. Le développement de ces services (qui peuvent prendre la forme de réparation, collecte, réemploi, etc.) peut contribuer à allonger la durée de vie du produit et assurer en fin de vie son recyclage.

L'écoconception peut nécessiter également de moderniser ses équipements afin de permettre la production du nouveau produit mais également c'est une opportunité de rendre sa chaîne plus performante et aussi abaisser les besoins en énergie donc de réduire son impact environnemental. Toutefois, cela nécessite des investissements importants ainsi qu'une forte mobilisation de l'ensemble des parties prenantes internes et externes de l'entreprise.

La recherche et l'innovation au service de l'économie verte

Nous avons déjà évoqué en substance sur la question de l'opportunité de la recherche en faveur du développement durable ainsi que dans les questions précédentes. L'innovation et la recherche occupent une place cruciale dans nos orientations et notre définition d'une croissance soutenable. Aussi afin de susciter l'innovation au service de la neutralité carbone, le Ministère de la Transition Ecologique soutient l'initiative GreenTech Innovation, communauté qui rassemble plus de 172 start-up et PME partout en France et qui innove au service de la transition écologique. Selon plusieurs critères, et principalement les capacités financières de l'entreprise, la recherche va être soit mener en interne (selon les moyens aussi humains, matériels, ...), soit commandée auprès d'un tiers. L'entreprise peut aussi acheter une technologie en intégrant ou non toutes ses composantes. Nous verrons dans le dernier chapitre, le rôle accompagnateurs dans l'accélération de la recherche et de l'innovation verte.

Afin d'analyser et de mesurer le degré des engagements responsables, il faut pouvoir se munir d'outils et d'indicateurs adaptés à ces nouveaux modèles.

Les outils de mesures et les indicateurs des engagements responsables

La Taxonomie verte européenne, vers un langage commun

A l'issu des travaux menés par le Groupe technique d'experts sur le financement durable (TEG) de la Commission européenne dont le rapport est sorti en mars 2020, propose une classification standardisée (dite taxonomie européenne) pour évaluer la durabilité de 70 activités, représentant 93 % des émissions de GES de l'UE. L'objectif premier est de créer un langage communautaire puis international permettant de catégoriser les activités retenues en fonction de leurs externalités environnementales. Il distingue trois catégories d'activités durables, à savoir : Les activités bas-carbone, s'inscrivant dans l'objectif de neutralité carbone à horizon 2050 ; les activités potentiellement compatibles mais sous réserve d'une réduction de leurs émissions de CO2 et enfin, les activités qui contribuent à atteindre les deux autres catégories d'activités.

La taxonomie verte européenne vise également à se prémunir contre les activités reposant sur le « greenwashing » et les acteurs dont la reconnaissance d'une activité responsable découle davantage du lobbying que d'une réelle préservation de l'environnement. Cependant la taxonomie s'adresse pour l'heure uniquement aux acteurs tenus de fournir une déclaration de performance extra-financière et aux acteurs utilisant ces informations à savoir, les marchés financiers, les superviseurs ainsi que les Etats.

On peut donc imaginer qu'à terme la taxonomie verte européenne suscite des dispositifs plus larges de définition des activités durables et destinée à un plus grand nombre d'acteurs.

Le bilan carbone, une première étape indispensable

Le bilan carbone est une méthode de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre (GES) visant à évaluer les émissions directes ou induites par tous types d'activité ou par un territoire. Ainsi, toutes émissions de GES liées à l'activité sont comptabilisées et calculées poste par poste en tonnes équivalent CO2. De ce fait, plus l'analyse est large et plus les leviers d'action seront nombreux avec des mesures d'anticipation payantes. Le bilan carbone permet d'apprécier le positionnement de l'entreprise vis-vis de ses émissions de GES et d'opérer en conséquence des changements dans la stratégie de l'activité afin de la rendre moins « riche » en émissions de GES. Il permet, par ailleurs, de se préparer à un probable durcissement des obligations réglementaires. Pour les acteurs du financement de l'entreprise, l'intérêt que leurs clients réalisent un bilan carbone permet d'analyser l'impact de l'ensemble d'un portefeuille en mesurant les émissions de GES qu'il génère et d'alimenter ainsi les choix stratégiques permettant de répondre aux objectifs fixés dans l'engagements de ces derniers.

Le reporting extra-financier ou déclaration des performances extra-financières

Lancé en 2014, le reporting extra-financier est devenu en 2017, la déclaration de performance extra-financière (DPEF). Les entreprises sont désormais obligées de publier dans leur rapport de gestion, un document qui comprend une analyse des principaux risques RSE mais aussi la manière dont elles prennent en compte les conséquences sociales et environnementales de leur activité. Pour cela, la Commission européenne propose un référentiel d'indicateurs permettant de mesurer ses impacts et engagements RSE toutefois, les entreprises ne sont pas obligées de le suivre, elles peuvent utiliser d'autres référentiels. Parmi les indicateurs environnementaux proposés dans ces référentiels, on peut citer par exemple : les émissions de GES (scopes 1, 2 et 3) en tonnes équivalent CO₂, la part de la surface des sites opérationnels détenus situés proche d'aires protégées, la quantité de déchets produits, la consommation d'eau par marchandise produite ou chiffre d'affaires, le nombre d'incidents de non-conformité sur la qualité de l'eau ou encore la consommation d'énergie à partir de sources renouvelables.

Même ces rapports ne concernent pour l'instant que les sociétés cotées de plus de 500 salariés et affichant un chiffre d'affaires de 40 millions d'euros ou un bilan de 20 millions d'euros et les sociétés non cotées de plus de 500 salariés et affichant un chiffre d'affaires ou un total de bilan excédant 100 millions d'euros. Il est à noter que le 27 mai dernier, le Gouvernement a annoncé, le lancement d'Impact, une plateforme dédiée à l'apprentissage du reporting extra-financier

Avec l'évolution du droit européen, la Corporate Sustainability Reporting Directive va imposer à 50 000 entreprises de plus de 250 salariés d'ici 2023 un reporting extra-financier détaillant pour ces PME leurs engagements selon les critères ESG (Environnement-Social-Gouvernance). C'est pour anticiper sur ce durcissement réglementaire et accompagner les PME de cette démarche que le ministère de l'Économie a lancé Impact permettant aux entreprises de s'exercer.

L'intégration du capital naturel au travers de la comptabilité en triple capital

Dans leur livre publié en avril 2021 et intitulé « L'entreprise contributive – Concilier monde des affaires et limites planétaires », Fabrice Bonnifet et Céline Puff Ardichvili reviennent vers la fin de l'ouvrage sur des concepts novateurs en matière de comptabilisation du capital naturel

Les règles comptables utilisées par les entreprises aujourd'hui sont concentrées sur la dimension financière et ignore les aspects sociaux et environnementaux. Si un profit financier est dégagé par l'activité de l'entreprise alors même qu'elle détruit les relations sociales et l'environnement elle pourra tout de même être considérée comme une entreprise à succès. Malheureusement, les règles comptables traduisent ce raisonnement en mettant l'accent sur les actifs financiers tout en ignorant la dépendance aux actifs naturels et les services écosystémiques rendus (vu dans le chapitre précédent) et sociaux. Avec l'urgence climatique et les objectifs de neutralité carbone,

il devient nécessaire de rendre visible les relations entre l'activité de l'entreprise et les actifs naturels et sociaux.

Proposée par Gray (1994) et développée par des universitaires comme les professeurs français Jacques Richard et Alexandre Rambaud et le docteur allemand Stefan Schaltegger, c'est ce que propose la comptabilité en triple capital (Triple Capital Accounting ou TCA). La logique de cette comptabilité est d'appliquer le principe de préservation du capital financier au capital naturel et social. A noter que ceux-ci ne sont pas interchangeables mais bien interdépendants, vous ne pas substituer un capital avec par un autre. En effet, la règle de conservation exige que le capital financier soit préservé, avant d'établir que l'entreprise a réalisé un profit. Dans la TCA, il en va de même pour les exigences relatifs aux 2 autres capitaux pour lesquels les concepts d'amortissement et d'investissement, afin donner une image plus juste du bilan de l'entreprise, sont appliqués. La TCA ajoute ainsi des lignes supplémentaires au bilan pour compter la dépréciation du capital naturel et social.

Cependant, il ne s'agit pas ici d'attribuer une valeur à la nature, ni même aux dommages causés, ni à internaliser les impacts négatifs engendrés par la production. Il s'agit de financer le coût du maintien des écosystèmes et des ressources naturelles.

Hervé Gbego, président fondateur de Compta Durable, premier cabinet d'expertise comptable et de commissariat aux comptes dédié au développement durable en est l'un des pionniers et voit l'expert-comptable comme un acteur de la soutenabilité.

L'exemple de la méthode CARE

Conçue par le professeur Jacques Richard (2012), elle reprend les principes de la comptabilité traditionnelle pour l'étendre aux capitaux naturels et humains, tout comme la TCA. Pour obtenir un profit intégrant les coûts relatifs au développement durable, CARE (Comprehensive Accounting In Respect of Ecology) généralise la notion définie par Hicks (1939) selon laquelle le profit représente le montant maximum que l'on peut dépenser sur une période tout en maintenant le capital. Cette méthode vise ainsi à concevoir un profit qui ne dégrade pas les capitaux naturels, humains et financiers de l'entreprise. Elle considère le capital comme la dette de l'entreprise envers ses apporteurs de financements. Le capital est défini dans ce ici comme « une chose offrant une potentialité d'usages et reconnue comme devant être maintenue » (Rambaud, 2015). Ainsi, le capital est une ressource utilisée et dégradée par l'activité, mais qui doit être maintenue sur une période prédéfinie dans un état satisfaisant pour l'ensemble des agents concernés.

Des marqueurs innovants développés par les banques

La Banque, accélérateur de la transition bas-carbone

Le Mémo n°3 intitulé « Réussir le financement de la transition énergétique » publié en Mars 2018 par la FBF indique que la profession souhaite se positionner comme un accélérateur de la transition bas-carbone. Pour cela, elle propose l'adoption d'un nouvel outil innovant : le Green Supporting Factor.

Suivant les engagements pris au lendemain des Accords de Paris sur le Climat, la FBF propose ainsi un traitement prudentiel adapté des financements et investissements en faveur de la transition bas-carbone et objectifs de neutralité carbone. Elle peut permettre la décarbonation des bilans des banques et encourager celles-ci à diminuer les risques climatiques, le fameux « Cygne de Vert » (vu dans le chapitre précédent) dans leur bilan. Au niveau réglementaire, cela devrait se traduire par une moindre exigence en capital des financements et investissements dans les actifs favorisant la transition bas carbone. Tout en sachant, toujours selon la FBF, que le contexte des nouvelles normes prudentielles pénalise les financements longs.

A noter que le Green Supporting Factor fonctionnerait sur le même schéma que celui appliqué aux PME, à savoir le SME supporting factor, qui permet d'appliquer un facteur de 0,7619 sur les exigences de fonds propres pour les risques de crédit associés aux expositions sur les PME.

Sur la question des actifs, afin d'identifier les actifs favorisant la transition bas-carbone la FBF propose de se baser sur les règles du label TEEC, « Transition énergétique et écologique pour le climat » ou encore sur la terminologie de la Climate Bond Initiative.

Ainsi, les financements et investissements réalisés auprès de contreparties dont l'activité entre dans le champ de la neutralité carbone pourraient bénéficier de ce Green Supporting Factor. Il reviendra à l'établissement bancaire de s'assurer de l'éligibilité de la contrepartie auprès d'un labellisateur externe.

Afin d'assurer le succès du financement de cette transition bas-carbone, les contreparties éligibles à ce Green Supporting Factor comprendraient l'ensemble des acteurs que la Banque accompagne aujourd'hui du particulier aux Etats.

L'exemple du Green Weighting Factor de Natixis

Dès qu'un financement « vert » est accordé par Natixis, il se voit désormais attribuer un bonus, tandis que tout financement « brun » voit sa rentabilité réduite. Ce bonus est un outil au service de la poursuite des financements en cohérence avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat. Annoncé lors du Climate Finance Day en 2017, le Green Weighting Factor, un mécanisme d'allocation du capital de chaque financement en fonction de son impact sur le climat et devient opérationnel après 18 mois de développement. Il s'applique aux financements octroyés dans tous les secteurs d'activité. Les financements « verts » se voient attribuer un allègement de leurs actifs pondérés analytiques, pouvant aller jusqu'à 50 %, tandis qu'ils augmentent jusqu'à 24 % pour les financements ayant un impact négatif sur le climat et l'environnement.

Ainsi, en modulant la rentabilité attendue d'un financement en fonction de son impact sur l'environnement, Natixis incite ses équipes, à niveau de risque de crédit égal, à favoriser les financements verts et devient la première banque au monde à utiliser un outil de pilotage, opérationnel et dynamique, de l'impact climatique de son bilan, au-delà du seul exercice de reporting.

Le Green Weighting Factor repose sur une méthodologie sectorielle très granulaire. En effet, chaque transaction se voit attribuer une note, représentée par une couleur, sur une échelle de 7 niveaux allant du brun foncé au vert foncé. Cette note repose sur une évaluation de l'impact du financement sur le climat et peut prendre en compte ses principales externalités environnementales. Cette évaluation s'applique à l'actif financé ou à l'emprunteur lui-même. À chaque couleur correspond un facteur d'ajustement qui est appliqué dans le calcul des actifs pondérés pris en compte pour la mesure de la rentabilité des financements

L'Impactscore

Face aux enjeux de demain sur le plan social et écologique, reconnus par de nombreux acteurs économiques, des outils sont mis à disposition des entreprises afin de mobiliser et d'encourager celles-ci à opérer une transition verte.

Des outils comme IMPACTSCORE permettant aux entreprises de tendre vers un modèle plus vertueux, créé par le collectif Français « Nous sommes demain », regroupe plusieurs entreprises pionnières dans ce domaine. Elles ont toutes pour objectif d'accompagner au mieux les entreprises à comprendre leur impact social et environnemental. Tout en les évaluant, elles mettent à leur disposition un véritable savoir-faire et des leviers concrets. Ce n'est pas moins de 88% des entreprises qui s'engagent à développer ces deux aspects essentiels pour demain.

« Nous sommes demain » s'adresse à tout type d'entreprise française qui le souhaite, peu importe son secteur d'activité, son territoire, sa taille ou son statut. Ces 4 piliers essentielles à l'économie de demain sont l'impact social comme le fait de développer une entreprise inclusive, l'impact environnemental en améliorant son empreinte écologique, le partage des richesses tout en améliorant son empreinte territoriale, le partage du pouvoir en engageant par exemple une réelle politique d'égalité femme-homme. Ces 4 piliers comprennent 17 actions, détaillant les objectifs permettant à l'entreprise de calculer son impact.

Ces mesures permettent aux entreprises une progression plus dynamique, inclusive et durable à leur rythme, en évaluant leurs besoins. Ce collectif a permis de créer une base de données globales d'engagement et d'actions afin de proposer un autre modèle d'entreprise qui préserve à la fois le capital social et naturel de l'entreprise, permettant d'établir une vision partagée des priorités et des actions systémiques majeures à mettre en place pour savoir par où commencer ainsi qu'une lisibilité et confiance entre les entreprises et leurs parties prenantes (clients, bénéficiaires, partenaires, salariés).

C'est principalement deux enjeux majeurs qui influencent l'impact de l'entreprise :

- l'impact social et écologique en s'engageant à avoir une entreprise à l'image de la France, une entreprise apprenante, et opérant une véritable transition en matière d'empreinte carbone et d'éco-comportement.
- le partage des richesses et du pouvoir avec une stratégie financière éthique, fondée sur des modes de gestion équitables et transparents et un principe de gouvernance éthique avec une transparence décisionnelle et une parité de genre et de hiérarchie dans les instances de décisions.

La certification B Corp

La certification dite « B Corp » (aussi connue comme certification « B Corporation » ou label « B Lab ») permet de donner espoir en une économie responsable respectant l'humain et la planète. B Corp un acteur engagé et aussi un outil de mesure permettant de certifier les entreprises qui souhaitent prendre des engagements forts.

Cette certification reconnue internationalement est engagé sur la question des défis sociétaux et environnementaux de demain. Elle permet à toutes les entreprises d'estimer et de calculer en ligne l'impact de leurs opérations, les conséquences de leur modèle d'affaires. C'est par la suite que les entreprises répondant aux critères en obtenant un score de 80 points, peuvent demander la certification « B corp » afin d'être reconnue comme entreprise ayant des effets bénéfiques sur le monde.

Cependant afin d'obtenir ce label, ces entreprises doivent respecter 5 piliers majeures que sont la gouvernance, les collaborateurs, les collectivités, l'environnement et les clients.

Chapitre 3. La question de l'accompagnement et du financement de la neutralité carbone dans les territoires

Des structures dédiées à la transition ancrées localement

Afin d'accompagner les démarches de transition des entreprises, il existe une multitude d'acteurs privés ou publics en région mobilisant des réseaux spécifiques afin de diffuser les connaissances et l'information.

Un modèle d'économie circulaire à Strasbourg

La démarche CLES pour Coopérations Locales et Environnementales en Synergies, situé au Port Autonome de Strasbourg rassemble depuis 2013 des 26 entreprises mettant en application les démarches de l'économie circulaire et de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération. De nombreuses actions ont permis l'émergence de projets collectifs comme des ateliers de réflexion collectifs, des groupes de travail, des diagnostics de site ou encore la création d'une communauté autour de la démarche. L'ensemble des partenaires institutionnels et entreprises est mobilisé et s'implique dans les prises de décision. Ce ne sont pas moins de 14 synergies qui sont aujourd'hui actives à savoir : la valorisation locale des déchets papiers-cartons, la mutualisation de la mise en concurrence d'achat d'électricité, la mutualisation de la station de lavage et de maintenance de véhicules lourds, la valorisation énergétique des déchets bois, la valorisation de terreau, la récupération de toiles plastiques, la mutualisation d'un chariot élévateur, la valorisation de huisseries, la mutualisation de la réparation des palettes bois, la valorisation des résidus organiques, la mutualisation des achats de consommables et de services, la mutualisation de sessions de formations, la mutualisation d'une association sportive et enfin la valorisation de Big-Bags.

Des coordinateurs de projets engagés

En région, cela fait maintenant quelques années que des structures accompagnent, forment, coordonnent, mettent en réseau les acteurs. On retrouve ainsi pour ne citer qu'eux : Alliances (Hauts-de-France), Initiatives Durables (Grand Est), Forse (Rhône-Alpes), le Comité 21 Grand Ouest (Pays de la Loire), la Plateforme RSE Occitanie, Initiatives Terres d'Azur (PACA), Résonance RSE (Nouvelle-Aquitaine), ou encore le club NEDD (Normandie).

L'exemple d'Initiatives Durables (Grand Est) :

ID est une association créée en 2004 et animée par des professionnels de l'économie responsable, forme un réseau de référence dans toute la région. Sa mission est de stimuler et accompagner les entreprises et les territoires pour une économie plus responsable. Pour la concrétiser, elle anime des réseaux et crée du lien sur les thématiques de l'EIT ou de EFC, promeut des événements afin de sensibiliser et de rapprocher les acteurs autour des questions de RSE et d'économie circulaire. Elle accompagne de façon collective ou individuelle les entreprises dans la construction et la mise en œuvre de leur stratégie RSE et d'économie circulaire.

Les incubateurs de start-up, hébergeur de green-tech

L'exemple de SEMIA à Strasbourg.

SEMIA accompagne les startups afin de les mener rapidement vers une situation économiquement stable et viable. Pour cela, les leviers mobilisés sont actionnés en fonction de la maturité et des priorités du projet. Les chefs d'entreprise sont accompagnés techniquement dans le choix et la mise en place des outils de suivi de leur entreprise. Ils bénéficient également d'un réseau acteurs divers qui procède à des mises en relation qualitatives. L'incubateur devient un tiers de confiance qui introduit les startups dans le maillage économique et industriel de la région en leur permettant d'entrer en contact directement avec les décideurs des sociétés cible.

Parmi, les start-ups accompagnées chaque année, beaucoup porte sur de l'utilisation ou de l'application issu de recherche dans biotechnologies, cleantech ou encore greentech afin de répondre à la demande croissante d'alternatives vertueuses des entreprises.

Le rôle des incubateurs dans la transition écologique s'est vu renforcé par le réseau GreenTech Innovation déjà évoqué précédemment en créant une communauté nationale sur des enjeux ciblés encourageant à la diffusion des connaissances en la matière dans le but d'accélérer et d'étendre l'innovation verte. A terme avec le renforcement des mesures en faveur de la neutralité carbone, ils devraient voir leur intervention s'intensifier.

SEVE, un projet étudiant-entreprise au service l'ingénierie verte

L'appel à projet "SEVE" (Solution d'Economie Verte en Entreprise) fait le pont entre le monde universitaire et le monde de l'entreprise en développement des partenariats dont les stages sont orientés vers la valorisation des compétences des étudiants et leur insertion professionnelle, tout en permettant de déployer des projets innovants responsables au sein d'entreprises locales.

Il poursuit ainsi un double objectif, à savoir le développement des projets d'ingénierie verte au sein des entreprises du territoire et l'insertion professionnelle des étudiants au sortir de stage.

Depuis son démarrage, 36 projets répondant aux besoins de développer des solutions d'ingénierie responsable et durable des entreprises, ont été menés. Pour la 5ème édition en 2020, 11 projets ont été soutenus et ont permis à des étudiants de réaliser un stage en entreprise.

SEVE permet ainsi de répondre aux besoins d'applications et de solutions durables d'entreprise qui faute de moyens ou de disponibilité des compétences en interne ne les développeraient pas.

Le rôle et l'intervention des collectivités publiques au travers des aides et subventions qu'elles distribuent dans le cadre du financement de la transition écologique de leur territoire n'est pas exposé mais mérite d'être salué car elles constituent des acteurs incontournables autour desquelles les acteurs peuvent s'appuyer.

Des sources de financement adapté au défi de la neutralité carbone

Afin d'accompagner et d'accélérer le financement de ces actifs dans une économie où 70% des financements sont proposés par les banques, il est essentiel de reconnaître leur caractère bénéfique sur la transition énergétique.

BPI France, Banque du climat

BPI France avec le lancement du Jour E, le 6 avril dernier, se définit comme la Banque du Climat. L'ambition est forte mais elle a le mérite d'être à la mesure du défi de la neutralité carbone dans le lequel s'est engagée la France et l'Union Européenne. Afin d'aiguiller les entreprises dans leur recherche de financement, le Ministère de l'Economie a publié un guide des dispositifs à destination des PME et TPE dans lequel, le volet de la transition écologique concentre une dizaine de subvention, aide ou prêts spécifiques parmi lesquels on peut citer :

Le dispositif « Diag Eco-flux »

Il met à disposition des PME, l'expertise de bureaux d'études experts en optimisation de flux afin d'identifier des pistes d'économie concrètes et mesurables. L'objectif est d'accompagner l'entreprise dans la mise en œuvre de ses actions vers la transition écologique. Ce déroulant en 4 étapes, il commence par analyse des pratiques de l'entreprise, pour se faire, l'intervention d'expert est sollicitée. De ce dernier va notamment mener une analyse en cycle de vie (ACV) sur la base des informations de l'entreprise et repérer avec elle les sources possibles d'économie d'énergie. C'est notamment sur l'ACV que repose l'écoconception vu au premier chapitre. Une fois, les sources identifiées, l'expert va rendre à l'entreprise un plan d'actions qui lui est propre, chaque action à mener sera également chiffrée afin d'intégrer ses coûts dans le plan de financement de l'entreprise. La mise en place des actions se fait sur une année marquée par des

suivis avec l'expert. Enfin la phase d'évaluation des résultats permettra d'apprécier l'efficacité et les performances générés pouvant conduire à d'autres actions.

Le Prêt vert ADEME-Bpifrance

Faisant écho au Diag Eco Flux, il a pour objectif de financer les actions préconisées par l'expert ou d'autres projets accompagnés par l'ADEME, ce nouveau prêt vert, garanti et bonifié, a pour objectif de cofinancer les programmes d'investissement des entreprises visant à maîtriser et diminuer les impacts environnementaux des procédés.

BPI France est un acteur incontournable du cofinancement et devrait inciter à terme les banques privées à développer des solutions complémentaires permettant le financement des projets responsables.

ADEME, une entité dévouée à la transition écologique

ADEME, l'agence de la transition écologique accorde des aides et financements dans le but de décarboner l'industrie et d'accompagner les entreprises vers une croissance verte. L'entreprise peut trouver de réelles opportunités comme la réduction de l'impact de son activité ou de son site. L'ADEME agit en réel conseiller et en partie financeur de projets verts au sein de l'entreprise. Le recours à cet organisme qui détient à la fois les compétences, l'expertise et une enveloppe de financement permet d'alléger les besoins en financement de ces investissements. De même, la participation de l'ADEME peut faciliter la certification, labellisation de l'entreprise, avantage concurrentiel qui permet de se démarquer et de décrocher des contrats car elle offre à la demande publique notamment des indicateurs répondant à leurs obligations croissantes de politique d'achat comme vu dans le premier chapitre.

Aussi afin de faciliter l'accès et la lisibilité des demandes, l'ADEME a ouvert un guichet d'aides appelé « Tremplin » qui permet d'accompagner les premiers pas d'une transition écologique en bénéficiant rapidement d'aides forfaitaires selon 9 items, à savoir : 1) Les actions pour la lutte contre le changement climatique 2) Les actions de rénovation globale des bâtiments et de qualité de l'air 3) Les actions liées à la performance de l'éclairage 4) Les actions liées à l'efficacité énergétique des équipements de froid commercial 5) Les actions liées à l'isolation et la ventilation de mon bâtiment industriel 6) Les actions liées à la mobilité 7) Les actions liées à l'économie circulaire et la gestion des déchets 8) Les actions liées à l'écoconception et aux labellisations 9) Les actions liées aux énergies renouvelables.

La Caisse d'Epargne, un acteur bancaire historique au cœur de la transition

Acteur historique engagé dans la transition du tissu économique territorial, les Caisse d'Epargne voient leur rôle s'intensifier avec la réaffirmation des ambitions du Groupe BPCE, qu'elle détient en parité avec la Banque Populaire, à l'occasion du Climat Finance Day de 2017.

Cela se traduit dans les faits par la construction d'une offre continuellement élargit aux financements permettant de contribuer à la réduction de l'impact sur le l'environnement et le climat. Des offres dédiées apparaissent comme :

Le prêt à Impact

Depuis cette année, les Caisse Epargne propose à destination des bailleurs sociaux ou promoteurs immobiliers, des prêts à impact. La différence par rapport à un prêt classique réside l'indexation du taux d'intérêt à la performance extra-financière qui sera ou non réalisée. Ainsi, un indicateur de référence de la performance sera défini au contrat avec la banque qui servira de variable d'ajustement au taux. Si l'indicateur choisi est atteint ou dépassé, le taux sera bonifié comme prévu dans le contrat de prêt. A l'inverse, si l'objectif n'est pas atteint, le taux contractuel est appliqué, sans aucune pénalité.

Ce type prêt donne du sens aux performances extra-financières qui deviennent une composante nouvelle, mesurée et appréciée. Il n'est pas impossible qu'à terme, ce modèle de prêt soit élargi à d'autres activités afin d'encourager les acteurs à intégrer la mesure et d'une certaine manière les impacts de leurs projets. La performance extra-financière devient ainsi une opportunité de baisse du coût final des financements par crédits engagés.

Les fonds ENR

Il peut s'agir soit de fonds professionnels spécialisés soit de fonds communs de titrisation et permettent de lever des montants conséquents nécessaire au financement des opérations de structures comme les installations ENR.

Le 21 avril 2021, les Caisse d'Epargne lançaient leur premier fonds de dettes à hauteur de 1,5 Md€ dédié au financement des Energies Renouvelables. En collaboration avec Natixis et BPCE Energéco, elles ont fortes de leurs compétences techniques, de leur engagement green et de leur implication territoriale, mis commun leurs ressources financières et leurs expertises en financement au service du développement durable.

Déjà très impliquée localement dans le financement des énergies vertes, ce fonds a vocation à financer les opérations majeures (supérieures à 100 M€) de développement de projets d'énergies renouvelables à l'échelle nationale. Elles peuvent être de différentes nature, à savoir offshore et onshore wind, photovoltaïque, stockage d'énergie, hydroélectricité, hydrogène et méthanisation. Le fonds a vocation à agir comme un accélérateur de développement de projets d'envergure d'énergies renouvelables.

Le rôle de l'ingénierie financière dans les opérations de haut de bilan

Les opérations de capital-investissement mené par certaines banques au travers de leur pôle d'ingénierie financière comme en Caisse d'Epargne vise à renforcer le haut de bilan des entreprises leur permettant de mener les projets à dimension environnementale par autofinancement permettant ainsi de conserver d'autres leviers. Le pôle de l'ingénierie financière et également à la manœuvre sur le déploiement des fonds ENR (voir plus haut)

Les financements verts par crédit-bail

On retrouve le financement par crédit-bail (CB) dans certains des domaines évoqués au deuxième chapitre.

Dans le domaine des transports, le CB répond parfaitement au financement des nouveaux moyens de transport ou véhicules générant moins d'émissions de GES. Toutefois, une sensibilisation sur les enjeux de la réduction des émissions de GES liées au transport est menée notamment par BPCE Lease lors de webinaires afin de promouvoir des véhicules plus propres éligibles au CB.

Dans le cadre de l'efficacité énergétique et la production d'électricité, le décret tertiaire vu dans le premier chapitre, ouvre de nouvelles perspectives qu'en au mode de financement d'installation de production d'énergie renouvelable ou des travaux de performance énergétique des bâtiments. En effet, jusqu'à présent exclu, ces projets deviennent éligibles au financement par CB mobilier, immobilier voire mixte en reconsidérant l'échelle de temps de la rentabilité appréciée sur du plus long terme.

Cependant en cours d'élaboration, il n'est pas possible pour l'heure de détailler davantage les nouveaux objets éligibles au CB faisant l'objet d'une indication verte.

Les obligations vertes

Les obligations vertes (green bonds) sont spécifiquement destinées à financer des projets ou des activités générant un bénéfice environnemental direct. Les banques françaises en sont internationalement reconnues pour leur expertise. Du fait de l'importance des volumes réalisés, leur capacité d'innovation et leur position de pionnières sur ces obligations dont elles ont accompagné le mouvement de création il y a 10 ans, en font des acteurs clés en Europe afin de répondre aux défis de la neutralité carbone. Les obligations vertes émises par les banques permettent également le refinancement des prêts verts accordés aux entreprises c'est le cas de la Banque Postale par exemple.

En septembre dernier, le Groupe BPCE de la Banque Populaire et des Caisse Epargne lançait son obligation verte « Ambition Durable », les fonds collectés permettent ainsi de financer la construction et la rénovation de bâtiments à empreinte environnementale faible. Pour la rentabilité du placement, l'un indice actions « Eau et Océan » comme moteur de performance

a été retenu. Cette initiative s'inscrit dans la stratégie des Banque Populaire et des Caisse d'Epargne de devenir les banques de référence de la transition énergétique dans les territoires.

Les transition bonds

Il s'agit des obligations lancées par le groupe AXA dans le cadre de sa stratégie climatique, ces « obligations de transition » s'adresse aux acteurs économiques utilisateurs de carbone engagés dans le processus de décarbonation des activités mais qui ne sont pas éligibles aux Green Bonds. La principale différence par rapport aux obligations conventionnelles est que l'utilisation du produit est destinée à des sociétés industrielles visant à se décarboner, ainsi qu'au financement de projets dans les domaines du transport maritime, de la production d'électricité ou l'optimisation des ressources industrielles. Les Transition Bonds visent donc à accompagner les industries dans leur processus de transition écologique et climatique.

Conclusion

Nous avons pu voir que le contexte actuel et futur via le durcissement du cadre réglementaire mais aussi via la mobilisation d'un ensemble d'acteurs, encourage et pousse à une mutation des entreprises vers un modèle circulaire et plus soutenable en accord avec l'objectifs de neutralité carbone portés par les Etats, sans remettre en cause le concept de croissance économique. Ainsi, la prise en compte des objectifs environnementaux au même que les objectifs économiques créent des opportunités qui se traduisent en avantage et gain pour les entreprises générant de nouveaux profits et ouvrant sur de nouveaux débouchés. Il apparaît donc nécessaire pour les acteurs d'anticiper les mutations et de les intégrer dans leur modèle afin de développer des stratégies résilientes et préventives aux risques de demain. Cette construction nécessite de travailler de concours avec l'ensemble des acteurs par la création de synergie renforçant les liens et interactions entre les acteurs d'un même territoire.

Dans le but d'accompagner la transition écologique et de répondre à leurs engagements, les banques participent à au basculement vers un modèle plus soutenable en déployant, des outils d'analyse et des offres ciblées. L'action reste cependant très marginale lorsqu'on interroge les acteurs sur le recours au financement bancaire. A terme, le développement de solutions dédiées et la mobilisation des réseaux de partenaires comme vecteur de communication et de mise en œuvre de ces dites solutions, devrait conduire l'augmentation de la part des projets green dans les financements totaux.

Toutefois, la réussite de la transition vers une économie verte est cantonnée à l'effet rebond ou paradoxe de Jevons qui a montré que l'amélioration de l'utilisation des ressources n'entraînait pas forcément une diminution de la demande de celle-ci bien au contraire. Il serait dommage de voir réduire la portée des efforts pris de longue date et qui connaisse aujourd'hui une accélération motivée par des phénomènes récents et une prise de conscience de la société.

Limites

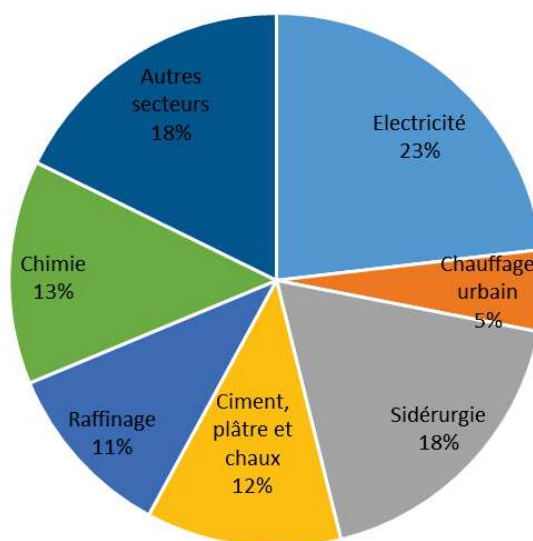
Les concepts présentés parfois généraux, ne tiennent pas toujours compte de certaines limites. Tout comme certains choix assumés dont voici quelques raisons :

- Les limites liées aux disparités géographiques ;
- La part encore marginale des financements durables ;
- La sélection des acteurs pour des questions ;
- Le caractère marginal de certains concepts ;
- La sélection parmi une jungle des labels et des acteurs-conseils ;
- Les méthodes utilisées et le vocabulaire qui n'est pas forcément commun à tous ;
- L'hétérogénéité de la mesure des impacts ;
- La robustesse des mythologies qui peut faire débat ;
- La complication de la collecte des données ;
- Un cadre réglementaire en construction qui évolue rapidement et rend certaines études obsolètes et un horizon incertain.

Annexes

Schémas des émissions de GES par secteur en France et en Europe, en 2016 (Source : AIE).

Emissions par secteur, France, Total = 101 Mt



Emissions par secteur, Europe, Total = 1748 Mt

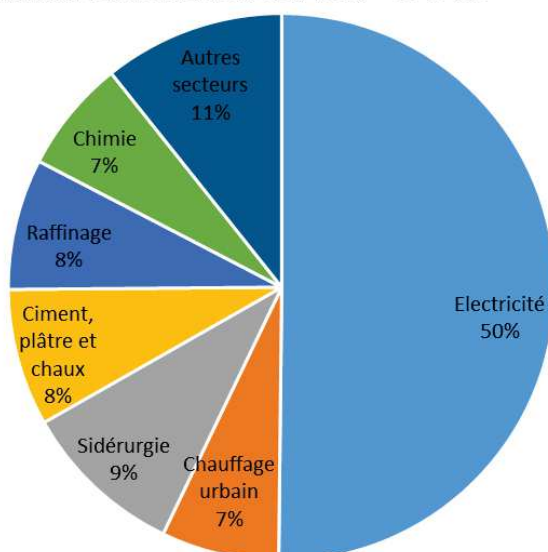


Tableau issu des travaux d'étude de l'INEC présentant le poids des freins dans l'industrie.

POIDS DES FREINS À LA CIRCULARITÉ RENCONTRÉS PAR LES INDUSTRIELS

		Maturité des industriels		Taille des industriels		Moyenne
		Entreprise avancée	Entreprise peu avancée	Grand	Petit	
Organisation	Impact non mesuré	○	●	●	○	●
	Rigidité liée à l'historique	○	○	○	○	○
	Technologie inexistante	○	●	○	●	●
	Manque de filière de formation	○	●	○	●	●
Chaîne logistique	Complexité de la chaîne	○	●	●	●	●
	Gisement insuffisant	●	●	○	●	●
Règlementation	Norme ou réglementation bloquante	●	●	●	○	○
	Manque d'incitation réglementaire	●	●	●	●	●
	Sous communication des enjeux	●	●	●	●	●
Demande	Manque de marchés publics réservés	●	●	●	●	●
	Canaux de distribution insuffisants	●	●	●	●	●
	Demande client non réceptive	●	●	●	●	●
Rentabilité et investissements	Capacité d'investissement insuffisante	●	●	●	●	●
	Difficulté à engager des investisseurs	●	●	●	●	●
	Manque de rentabilité de l'offre	●	●	●	●	●

Part des entreprises qui considèrent le sujet comme un frein fort ou un point bloquant :

○ <20% ● 20-40% ● 40-60% ● >60%

Schéma des canaux de transmission publié par la Banque de France.

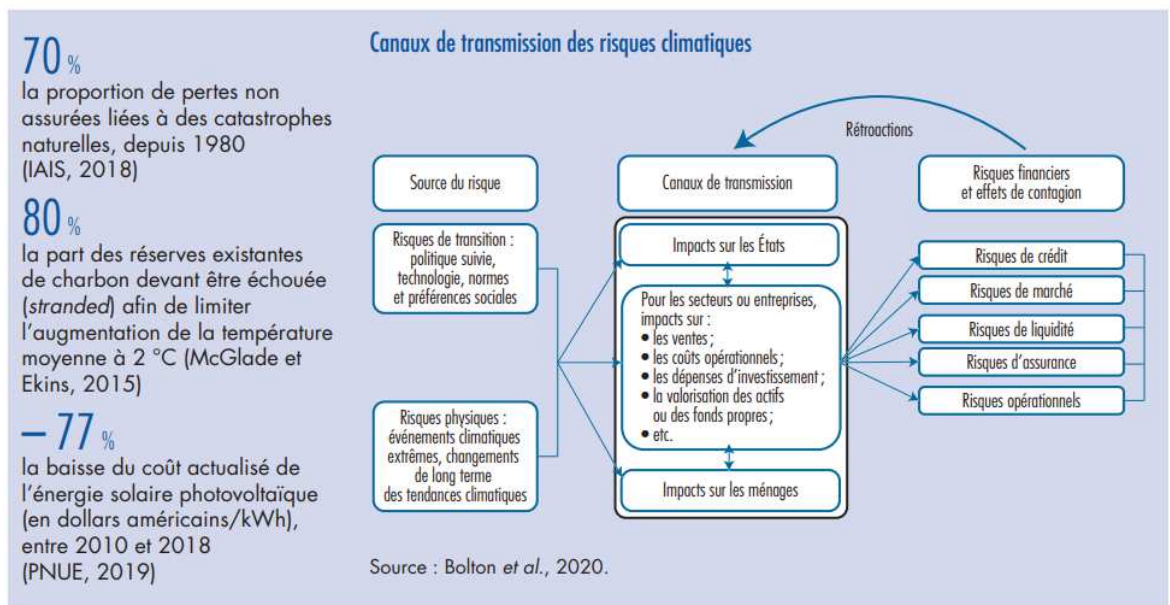
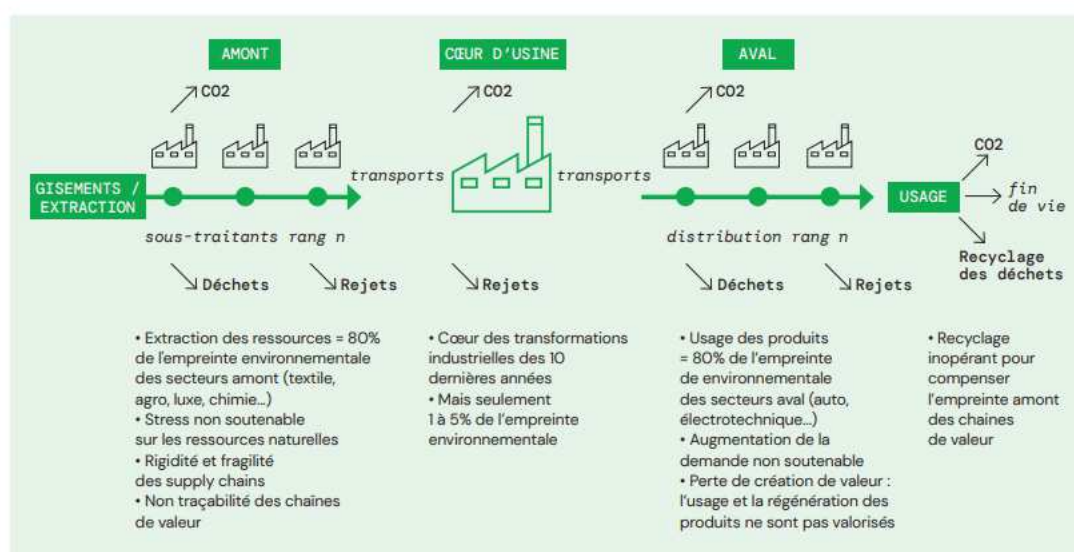


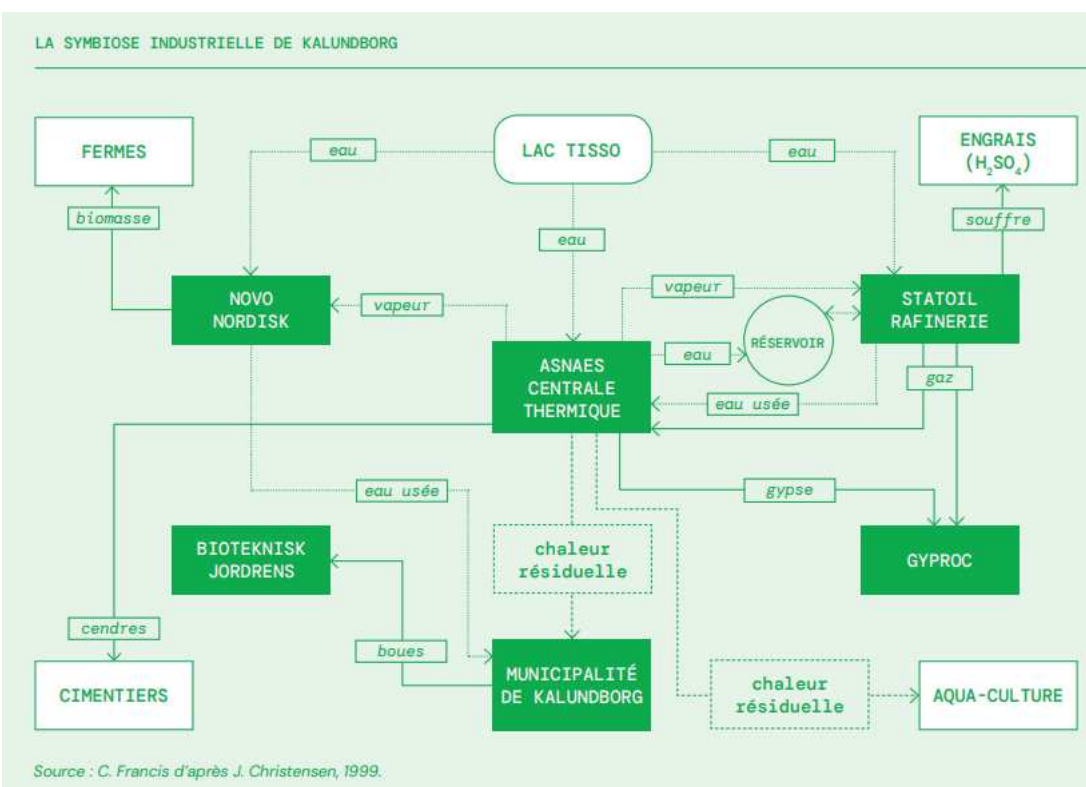
Schéma issu des travaux d'étude de l'INEC intitulé « Pivoter vers l'industrie circulaire ».

LES FRAGILITÉS DE L'INDUSTRIE LINÉAIRE



PIVOTER VERS L'INDUSTRIE CIRCULAIRE

19



Bibliographie

Etudes :

- Livre : « L'entreprise contributive – Concilier monde des affaires et limites planétaires », Fabrice Bonnifet et Céline Puff Ardichvili, Avril 2021
- BPI France : « Un rapport pour renforcer la collaboration entre les grands groupes et les startups deeptech », 17 Décembre 2020
(<https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Actualites/Un-rapport-pour-renforcer-la-collaboration-entre-les-grands-groupes-et-les-startups-deeptech-51232>)
- Cairn Info : « L'écologie industrielle, une stratégie de développement », Suren Erkman, 01 Janvier 2011, Dans [Le Débat 2001/1, \(n° 113\)](#), pages 106 à 121
(<https://www.cairn.info/revue-le-debat-2001-1-page-106.htm>)
- BPI France : « Les tendances majeures qui vont transformer l'économie », 28 Septembre 2020
(<https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Actualites/Les-tendances-majeures-qui-vont-transformer-l-economie-50623>)
- Open Edition Journals : « Le déploiement des écosystèmes industriels et d'innovation dans le business vert », Marc-Hubert Depret et Abdelillah Hamdouch
(<https://journals.openedition.org/rei/6238>)
- EPE Entreprise Pour l'Environnement : « ZEN2050 – Imaginer et construire une France neutre en carbone », Mai 2019
(<http://www.epe-asso.org/zen-2050-imaginer-et-construire-une-france-neutre-en-carbone-mai-2019/>)
- La Fabrique de l'Industrie : « Quand le carbone coûtera cher », Matthieu Glachant, Caroline Mini Préface de Pierre-André de Chalendar, 2020
(https://www.la-fabrique.fr/wp-content/uploads/2020/05/LFI-Note33-Carbone_web.pdf)
- La fabrique de l'Industrie : « Identifier les enjeux territoriaux de la transition écologique », Séminaire, 09 Décembre 2020
(<https://www.la-fabrique.fr/fr/evenement/identifier-les-enjeux-territoriaux-de-la-transition-ecologique/>)
- Etude : « Pivoter vers l'industrie circulaire », Avril 2021
[pivoter-vers-lindustrie-circulaire-preview01.pdf \(institut-economie-circulaire.fr\)](#)
- Etude : « Quelle contribution des banques et assurances européennes ? », Yona Kamelgarn , Février 2015
[Etude_banques-vertes_2015.pdf \(novethic.fr\)](#)

Sites et articles :

- Conquérir : « Caisses d'Epargnes : focus sur la transformation et la transition écologique des entreprises », Interview, Frédéric Cormerois
[Caisses d'Epargne : focus sur la transformation et la transition écologique des entreprises. \(conquerir.com\)](#)
- BPI France : « GreenTech : 3 entreprises qui nous ont tapé dans l'œil », 22 octobre 2020,
[Greentech : 3 entreprises qui nous ont tapé dans l'œil | Bpifrance servir l'avenir](#)
- Les Echos : « Il faut sensibiliser les dirigeants à l'impact de leurs activités », interview, Christophe Sempels, 24 Novembre 2020
[« Il faut sensibiliser les dirigeants à l'impact de leurs activités » | Les Echos](#)
- La French Fab : « Ouverture du guichet de subvention dédié à l'efficacité énergétique », 12 Novembre 2020
[Ouverture du guichet de subvention dédié à l'efficacité énergétique - La French Fab](#)
- La Fabrique de l'Industrie : « Transition bas carbone et compétitivité industrielle : défis et opportunités », Caroline Mini, 16 Novembre 2020
[Transition bas carbone et compétitivité industrielle : défis et opportunités - La Fabrique de l'industrie \(la-fabrique.fr\)](#)
- ADEME : « Les métaux : des ressources qui pourraient manquer ? »
[Les métaux : des ressources qui pourraient manquer ? \(ademe.fr\)](#)
- Vimeo : « Transition écologique : les gagnants d'aujourd'hui et de demain ? », webinaire
[Transition écologique : les gagnants d'aujourd'hui et de demain ? \(vimeo.com\)](#)
- French Impact : « ESS Relance »
[ESS Relance, un cycle de rencontres pour décrypter... - Le French Impact \(le-frenchimpact.fr\)](#)
- ADEME : « Plan de relance, replay webinaire sur l'industrie décarboné », webinaire, 3 décembre 2020
[Smarp \(smarpshare.com\)](#)
- Les Echos : « Green bonds », 04 Janvier 2021
[« Green bonds » / Finance : Qu'elle était riche, la verte vallée | Les Echos](#)
- Paris action climat : « Natixis : les Principes pour une Banque Responsable », 23 Septembre 2019
[Natixis : les Principes pour une Banque Responsable \(paris.fr\)](#)
- Alsace 20 : « L'écologie industrielle », 14 Janvier 2021
[L'écologie industrielle \(alsace20.tv\)](#)
- Caisse d'Epargne : « CAP sur le solaire pour le CEPAC », 19 Janvier 2021
[Fédération nationale des Caisses d'Epargne Le photovoltaïque a l'honneur \(caisse-epargne.fr\)](#)
- Caisse des dépôts : « Les Français et l'environnement Baromètre », 01 Février 2021
[Les Français et l'environnement Baromètre 2020 | Groupe Caisse des Dépôts \(caissedesdepots.fr\)](#)
- ADEME : « Tremplin pour la transition écologique des PME »
[Tremplin pour la transition écologique des PME | Entreprises | Agir pour la transition écologique | ADEME](#)
- Point Eco Alsace : « L'économie circulaire, c'est maintenant ! : Déchets : n'en jetez plus ! »
[L'économie circulaire, c'est maintenant ! : Déchets : n'en jetez plus ! \(pointecoalsace.fr\)](#)
- La French Fab : « La transition écologique créatrice d'emplois verts dans l'industrie », 15 Février 2021
[La transition écologique créatrice d'emplois verts dans l'industrie - La French Fab](#)
- ADEME : « [Baromètre] L'écoconception largement plébiscitée par les entreprises », 15 Février 2021
[\[Baromètre\] L'écoconception largement plébiscitée par les entreprises – ADEME Presse](#)

- Economie Circulaire : « Labellisation économie circulaire - campagne du printemps 2021 », Vincent J, 08 Février 2021
[Labellisation économie circulaire - campagne du printemps 2021 - Economiecirculaire.org, la plateforme Internationale de l'économie circulaire](https://www.economiecirculaire.org/la-plateforme-internationale-de-l-economie-circulaire)
- ARMOR : « ARMOR LANCE SON BAROMÈTRE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE », 26 Janvier 2021
[ARMOR LANCE SON BAROMÈTRE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE | Armor Corporate \(armor-group.com\)](https://armor-group.com/armor-lance-son-barometre-de-l-economie-circulaire)
- Future planète : « Enrichir les paiements d'une mesure d'impact environnemental va se généraliser », Nathalie Mayer, 19 Février 2021
[« Enrichir les paiements d'une mesure d'impact environnemental va se généraliser » \(futurasciences.com\)](https://futurasciences.com/enrichir-les-paiements-d-une-mesure-d-impact-environnemental-va-se-generaliser)
- EPE Entreprise pour l'environnement : « Construire une relance durable : transition écologique et résilience », 09 Juillet 2020
[Construire une relance durable : transition écologique et résilience - juillet 2020 | EpE | Entreprises pour l'Environnement \(epe-asso.org\)](https://epe-asso.org/construire-une-relance-durable-transition-ecologique-et-resilience-juillet-2020)
- Novethic : « Transformation des entreprises : les emplois dans la RSE ne connaissent pas la crise », Béatrice Héraud, 04 Mars 2021
[Transformation des entreprises : les emplois dans la RSE ne connaissent pas la crise \(novethic.fr\)](https://novethic.fr/transformation-des-entreprises-les-emplois-dans-la-rse-ne-connaissent-pas-la-crise)
- Rencontre Francophones de l'écologie industrielle et territoriales : webinaire
[RFEIT | Ressources](#)
- Greenly : « Greenly et la certification -Méthode bilan carbone- : on vous dit tout », 15 Mai 2021
[Greenly et la certification -Méthode bilan carbone- : on vous dit tout !\[\]\(694fcb4611893e9db5249daba48abfc1_img.jpg\)](https://www.greenly.fr/greenly-et-la-certification-methode-bilan-carbone-on-vous-dit-tout)
- Legifrance : « Décret n° 2021-254 du 9 mars 2021 relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées », 09 Mars 2021
[Décret n° 2021-254 du 9 mars 2021 relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](https://www.legifrance.gouv.fr/decree/2021-254)
- BPI France : « Dirigeants et climat : trois grandes leçons et trois étapes pour passer à l'action », 11 Février 2021
[Dirigeants et climat : trois grandes leçons et trois étapes pour passer à l'action \(bpi-france.fr\)](https://bpi-france.fr/dirigeants-et-climat-trois-grandes-lecons-et-trois-etapes-pour-passer-a-l-action)
- ADEME : « Capacité d'adaptation au changement climatique des entreprises »
[Capacité d'adaptation au changement climatique des entreprises - La librairie ADEME](#)
- ADEME : « Diagnostic des impacts du changement climatique sur une entreprise »
[Diagnostic des impacts du changement climatique sur une entreprise - La librairie ADEME](#)
- Mirova : « Green hydrogen, a catalyst for the energy transition », 11 Mars 2021
[Green hydrogen, a catalyst for the energy transition | Mirova](https://www.mirova.com/green-hydrogen-a-catalyst-for-the-energy-transition)
- ADEME : « Bilan GES »
[ADEME - Site Bilans GES](#)
- Agence France Trésor : « Les OAT vertes »
[Les OAT vertes | Agence France Trésor \(aft.gouv.fr\)](https://aft.gouv.fr/les-oat-vertes)
- Ports de Strasbourg : site
[R-PAS - Ports de Strasbourg](#)
- Les Echos : « Bercy veut faire de la commande publique un outil de la relance verte », 17 Mars 2021
[Bercy veut faire de la commande publique un outil de la relance verte | Les Echos](#)

- Le Monde : « Le consommateur français a des préférences d'achat globalement anti-écologiques », 16 Mars 2021,
[« Le consommateur français a des préférences d'achat globalement anti-écologiques » \(lemonde.fr\)](https://www.lemonde.fr)
- Finances news : « Efficacité énergétique : pourquoi l'industrie doit accélérer le pas », 02 Mars 2021
[Efficacité énergétique: pourquoi l'industrie doit accélérer le pas \(fnh.ma\)](https://www.fnh.ma)
- Energiency : « Intelligent energy for manufacturing and industry »
[Intelligent energy for manufacturing and industry | Energiency](https://www.energiency.com)
- Youtube : « Le contact global de performance », Webinaire
 [\(944\) Le Contrat Global de Performance - Webinaire 1 clic 1 projet - SEBL Grand Est - YouTube](https://www.youtube.com/watch?v=944)
- France culture : « Le capitalisme vert est-il un mirage ? »
[Le capitalisme vert est-il un mirage ? \(franceculture.fr\)](https://www.franceculture.fr)
- Printemps des territoires : « Ateliers - Accompagner l'implantation et le développement en local d'industries durables », événement en ligne, 18 Mars 2021
[Ateliers - Accompagner l'implantation et le développement en local d'industries durables \(printempsdesterritoires2021.fr\)](https://www.printempsdesterritoires2021.fr)
- ADEME : « INCER ACV »
[INCER-ACV - La librairie ADEME](https://www.ademe.fr)
- CC3D : « Financement climat : des investissements en hausse à nuancer », 16 Mars 2021
[Financement climat : des investissements en hausse à nuancer - C3D \(cddd.fr\)](https://www.cddd.fr)
- La financière de l'échiquier : « La Financière de l'Echiquier se dote d'une stratégie climat et renforce sa politique charbon », 30 Mars 2021
[La Financière de l'Echiquier se dote d'une stratégie climat et renforce sa politique charbon - LFDE - La Financière de l'Echiquier](https://www.lfde.fr)
- ADEME : « 52 histoires de transition écologique »
[52 histoires de transition écologique \(ademe.fr\)](https://www.ademe.fr)
- BPI France : « Formation en ligne E-Parcours Transition Energétique et Ecologique pour chefs d'entreprises »
[Formation en ligne E-Parcours Transition Energétique et Ecologique pour chefs d'entreprises - Bpifrance Université \(bpifrance-universite.fr\)](https://www.bpifrance-universite.fr)
- CC3D : « Les dirigeants d'entreprises et la neutralité carbone, quel bilan ? », 23 Mars 2021
[Les dirigeants d'entreprises et la neutralité carbone, quel bilan ? \(cddd.fr\)](https://www.cddd.fr)
- ADEME : « Décarbonation de l'industrie »
[Décarbonation de l'industrie | Agir pour la transition écologique | ADEME](https://www.ademe.fr)
- ADEME : « Le monde d'après : quelles propositions ? »
[Le monde d'après : quelles propositions ? - La librairie ADEME](https://www.ademe.fr)
- CLIMAXION : « Les certificats d'économie d'énergie (CEE) à destination des entreprises »
[Les certificats d'économie d'énergie \(CEE\) à destination des entreprises | climaxion](https://www.climaxion.com)
- Vimeo : « Afep x Ambition 4 Climate », vidéo, Mai 2021
[Afep x Ambition 4 Climate on Vimeo](https://vimeo.com/afepxambition4climate)
- 4Ambition Climate, site
[Ambition 4 Climate - Ambition4climate](https://www.ambition4climate.com)
- Finance Clim Act : « Vers un financement plus durable », site
[Finance Clim Act - Vers un financement plus durable \(finance-climact.fr\)](https://www.finance-climact.fr)
- Energeek : « BpiFrance veut aider les PME et ETI à décarboner leurs activités », 07 Avril 2021
[BpiFrance veut aider les PME et ETI à décarboner leurs activités - L'EnerGeek](https://www.energeek.com)

- La Fabrique de l'Industrie : « Comprendre les effets de la tarification du carbone sur les entreprises », 22 Avril 2021
[Comprendre les effets de la tarification du carbone sur les entreprises - La Fabrique de l'industrie \(la-fabrique.fr\)](#)
- ADEME : « Bilan thématique Economie circulaire », 2021
[Bilan thématique Economie circulaire - Edition 2021 - La librairie ADEME](#)
- La French Fab : « Transition écologique et énergétique dans l'industrie : enjeux, état des lieux, méthodes », 03 Mai 2021
[Transition écologique et énergétique dans l'industrie : enjeux, état des lieux, méthodes - La French Fab](#)
- Institut National de l'Economie Circulaire : « L'actualité de l'économie circulaire », [L'actualité de l'économie circulaire \(gestad.net\)](#)
- L'Institut Nouvelle : « Décarbonation de l'industrie : le levier Fonds chaleur », 05 Mai 2021
[Décarbonation de l'industrie : le levier Fonds Chaleur \(usinenouvelle.com\)](#)
- BPCE : « Décret tertiaire : informer et accompagner les clients ayant un contrat de crédit-bail immobilier en cours », Mai 2021
<https://3.eml.bp.banquepopulaire.fr/ddx55mtmowrc5cqlds.htm>
- CC3D : « Comprendre la crise écologique pour réinventer l'entreprise : formez-vous gratuitement sur la transition écologique »
[« Comprendre la crise écologique pour réinventer l'entreprise » : formez-vous gratuitement sur la transition écologique - C3D \(cddd.fr\)](#)
- Deloitte : « Les entreprises doivent faire des choix à l'aune du « Green Deal » », [Lucille Chabanel](#), [Marie Georges](#), 24 Novembre 2020
[Les entreprises doivent faire des choix à l'aune du « Green Deal » \(taj-strategie.fr\)](#)
- Greentech : « Accompagnement & Financement - Cleantech Business Angels », site [Greentech - Accompagnement & Financement - Cleantech Business Angels](#)
- Natixis : « [Natixis devient la première banque à piloter activement l'impact climatique de son bilan en mettant en œuvre son Green Weighting Factor](#) », 23 Septembre 2019
[Natixis devient la première banque à piloter activement l'impact climatique de son bilan en mettant en œuvre son Green Weighting Factor](#)
- CLES : « Ports de Strasbourg », vidéo
[Page d'accueil - CLES Ports de Strasbourg \(cles-ports-de-strasbourg.eu\)](#)
- La Fabrique de l'Industrie : « Laboratoire d'idées »
[La Fabrique de l'industrie - Laboratoire d'idées. \(la-fabrique.fr\)](#)
- La communauté BPCE : « Live green et RSE », Novembre 2020
- https://newsletter.groupebpce.fr/bpce_newsletter/live-green-rse-1/
- CC3D : site
- [C3D - Collège des Directeurs du Développement Durable \(cddd.fr\)](#)
- Strasbourg Eurooptimist : « Les pépites strasbourgeoises du développement durable »
[Les pépites strasbourgeoises du développement durable ~ Strasbourg Eurooptimist](#)
- PEXE : « Le Portail numérique des éco-entreprises de France », site [Le Portail numérique des éco-entreprises de France | PEXE \(ecoentreprises-france.fr\)](#)
- Banque des territoires : « Nos dispositifs de relance pour la transition écologique et énergétique », site [Nos dispositifs de relance pour la transition écologique et énergétique | Banque des Territoires](#)
- Goodwill : « Conseil en performance économique responsable », site [Conseil en performance économique responsable | Goodwill Management \(goodwill-management.com\)](#)

- L'explicite : « Crédits verts : publication des Green Loan Principles », [Alexandre Bordenave](#) et [Benjamin Guilleminot](#), 04 Mai 2018
[Crédits verts : publication des Green Loan Principles \(lexplicite.fr\)](#)
- AS&E Aliance Sens & Eco, site
[Accueil AS&E - propulsée par AS&E \(sens-eco.org\)](#)
- EcoGreenEnergy : « Économies d'énergie industrie », site
[Économies d'énergie industrie - EcoGreenEnergy - L'expert chaleur verte](#)
- Eco conseil, site
[Accueil | ECO-Conseil](#)

Philippe HENRY

Master Banque-Finance – Spécialité Chargé d'affaires entreprises

2020 – 2021